Quatre-vingt-sixième année. — N° 70. 1e Numéro : 15 francs. Jeudi 25 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6 550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets où les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

Les arrêtés des 26 février et 10 mars 1954 relatifs à

l'AGREMENT DES MAISONS FAMILIALES DE VACANCES

ont fait l'objet d'un fascicule spécial portant le n° 54-38 S mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **20** F.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination (Conseil économique) (p. 2827).

Ministère de la justice.

Arrêté portant intégration d'interprètes judiciaires suppléants en Algérie (p. 2827).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 24 mars 1954 portant modification du classement territorial de préfectures et de secrétariats généraux de préfectures (p. 2827).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté du 12 mars 1954 portant abrogation des dispositions de l'arrêté du 3 avril 1944 relatif à la création d'un comité militaire supérieur de la transfusion sanguine (p. 2827).

Arrêtés portant promotion, nominations et titularisation (administration centrale de la guerre et personnels civils des services extérieurs de l'armée de l'air) (p. 2827).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 mars 1954 (p. 2828).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 24 mars 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2837).

Arrêtés portant réintégration, détachements et acceptation de démission (inspection générale des finances et administration centrale des affaires économiques) (p. 2837).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 17 février 1954 portant transfert d'une école nationale de perfectionnement (p. 2837).

Arrêté du 8 mars 1954 relatif au concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (session de 1954) (p. 2837).

Arrêté du 8 mars 1954 fixant la liste des certificats et diplômes auxquels l'institut des hautes études de Dakar est autorisé à préparer pendant l'année scolaire 1953-1954 (p. 2837).

Arrêté du 11 mars 1954 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1952 portant nomination des membres du comité consultatif, technique et pédagogique institué auprès de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique par l'article 22 du décret n° 51-1019 du 7 août 1951 (p. 2838).

Arrêté du 16 mars 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2838).

Arrêté du 16 mars 1954 relatif à la rémunération à la vacation des collaborateurs occasionnels du ministère de l'éducation nationale (p. 2838).

Arrêté du 17 mars 1954 fixant les dates des brevet élémentaire, brevet d'études du premier cycle et concours d'entrée dans les écoles normales en 1954 (p. 2838).

(1 f.)

Arrêté du 24 mars 1954 portant règlement du concours de reviseur (p. 2838).

Arrêtés portant nominations, détachements, maintien, cessation de fonctions et rectificatif:

Architecture (p. 2839).

Enseignement supérieur (p. 2840).

Enseignement du premier degré (p. 2840).

Enseignement technique (p. 2840).

Liste des candidats admis à la session de décembre 1953 de l'examen pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat organisé au Conservatoire national des arts et métiers (p. 2840).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 18 mars 1954 concernant une régie d'avances (p. 2841).

Arrêtés portant nominations, détachement et mise en position sous les drapeaux:

Aviation civile et commerciale (p. 2841).

Ponts et chaussées (p. 2841).

Régisseurs d'avances et de recettes (p. 2841).

MARINE MARCHANDE

Décret du 23 mars 1954 portant nomination du directeur de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes (p. 2842).

Décret du 24 mars 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2842).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 10 mars 1954 relatif au transport et à la distribution d'énergie électrique (p. 2842).

Arrêtés du 17 mars 1954 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses et rectificatif (p. 2842).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 12 mars 1954 habilitant un laboratoire d'Algérie à effectuer les analyses préalables à la délivrance du label « Vin délimité de qualité supérieure » (p. 2843).

Arrêté du 15 mars 1954 fixant le taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole mutuel (p. 2843).

Arrêté portant habilitation d'un expert pour la délivrance des certificats d'analyse et de pureté de produits agricoles destinés à l'exportation (p. 2843).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, mutations, complétant et modifiant les dispositions de précédents arrêtés:

Office national interprofessionnel des céréales (p. 2843).

Services agricoles (p. 2844).

Service des haras (p. 2844).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 24 mars 1954 modifiant, pour l'année 1954, la date d'ouverture de la première session ordinaire de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde (p. 2844).

Arrêté et *décision* portant mises en congé et en position de mission (administration générale et génie rural) (p. 2844).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant titularisations, affectations et détachement (administration centrale et inspection de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 2845).

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant du ministère de la santé publique et de la population (p. 2845).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 16 mars 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2844).

Suspension temporaire de fonctions (p. 2845).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions (p. 2846).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2847).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 24 mars 1954. — Annulation de convocation de commission (p. 2848).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 2849).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (rectificatif) (p. 2850).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie (rectificatif) (p. 2850).

Avis aux exportateurs de cuirs bruts de bovins à destination des pays membres de l'O. E. C. E. (p. 2850).

Résultats du tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 2850).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires de direction des écoles nationales d'enseignement technique (p. 2851).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 2849).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (rectificatif) (p. 2850).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie (rectificatif) (p. 2850).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique et du Luxembourg (clôture d'un contingent) (p. 2851).

Avis de concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs contractuels d'abattoirs industriels (p. 2851).

Avis relatif au concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture d'Alger (p. 2851).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé du Puy-de-Dôme (p. 2851).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe au sanatorium départemental de Pouancé (Maine-et-Loire) (p. 2851).

Annonces (p. 2852).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 26 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 24 mars 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1217).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Conseil économique.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Lesire-Ogrel (Hubert) est nommé secrétaire d'administration stagiaire (rédacteur) au secrétariat général du Conseil économique, à compter du 8 mars 1954.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Intégration d'interprètes judiciaires suppléants en Algérie.

Par arrêté du 24 mars 1954:

Sont intégrés en qualité d'interprètes judiciaires suppléants de 1re classe:

MM. Aktouf Seghir, affecté à la cour d'appel d'Alger.
Claustres (Louis), affecté à la cour d'appel d'Alger.
Haddad Mohammed, affecté au tribunal d'Alger.
Hamadache Mansour, affecté au tribunal d'Alger.
Chemia (Raymond), affecté au tribunal d'Alger.
Bourkaib Abdelkader, affecté au tribunal d'Alger.
Benhamida Ahmed, affecté au tribunal d'Alger.
Berard (René), affecté au tribunal d'Alger.
Bensali Ahmed, affecté au tribunal d'Oran.
Medioni (Eliaou), affecté au tribunal d'Oran.
Ikhlef Abdelkader, affecté au tribunal d'Oran.
Hamouda Amar, affecté au tribunal de Constantine.
Adda (Julien), affecté au tribunal de Constantine.

Sont intégrés, en qualité d'interprètes judiciaires suppléants de 2e classe:

MM. Bouzar Hamdane, affecté au tribunal de Blida.
Haddad Ali, affecté au tribunal de Tizi-Ouzou.
Hassen Cherkaski, affecté au tribunal de Guelma.
Feloussia Messaoud, affecté au tribunal de Batna.
Lopez (Fernand), affecté au tribunal de Tiaret.

Sont intégrés, en qualité d'interprètes judiciaires suppléants de 3e classe:

MM. Bouhamidi Messaoud, affecté à la justice de paix de Maison-Carrée.
Djoudad Mohammed, affecté à la justice de paix de Dra el Mizan.
Drif Abdelkader, affecté à la justice de paix de Relizane.
Amrane Ahmed, affecté à la justice de paix de Tebessa.
Bekka Arab, affecté à la justice de paix de Bordj bou Arreridj.
Belkessam Saad Saoud, affecté à la justice de paix d'Aumale.
Ait Aissa Saadi, affecté à la justice de paix de Bouira.
Bedhanafi Abdelkader, affecté à la justice de paix de Palestro.
Benkaidali Mahi, affecté à la justice de paix de Médéa.
Deramchi Slimane, affecté à la justice de paix de Perregaux.
Cherif Khaled, affecté à la justice de paix de Kenchela.
Ourabah Mohand Amokrane, affecté à la justice de paix d'Akbou.
Mahdi Rachid, affecté à la justice de paix d'El Kseur.
Achour Ahmed, affecté à la justice de paix d'Ain-Beïda.
Halimi (Georges), affecté à la justice de paix de Souk-Ahras.

Les interprètes judiciaires nommés ci-dessus sont intégrés au premier échelon de la classe à laquelle ils sont affectés, sous réserve des bonifications d'ancienneté prévues par l'article 21 du décret n° 52-1010 du 25 août 1952.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 mars 1954 portant modification du classement territorial de préfectures et de secrétariats généraux de préfectures.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2295 du 19 octobre 1946 fixant le classement territorial des postes préfectoraux;

Vu le décret n° 50-699 du 19 juin 1950 portant règlement d'administration publique et relatif au statut particulier du corps préfectoral, modifié par le décret n° 51-754 du 11 juin 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les préfectures de l'Aube, de la Drôme et de la Vendée sont rangées dans la catégorie des préfectures de 2e classe.

Art. 2. — Les secrétariats généraux de l'Aube, de la Drôme et de la Vendée sont rangés dans la catégorie des secrétariats généraux de 2e classe.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et les secrétaires d'Etat à l'intérieur et au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EDOUARD THIBAULT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Abrogation des dispositions de l'arrêté du 3 avril 1944 relatif à la création d'un comité militaire supérieur de la transfusion sanguine.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'arrêté interministériel du 3 avril 1944, modifié les 21 mars et 5 août 1945, relatif à la création d'un comité militaire supérieur de la transfusion sanguine,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté interministériel du 3 avril 1944 relatif à la création d'un comité militaire supérieur de la transfusion sanguine est abrogé.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1954.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de l'état-major particulier,
Gl JEAN SOUBET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
MARCEL CHAPRON.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté interministériel en date du 19 mars 1954, M. Siegmund (Victor), secrétaire d'administration stagiaire, a été:

Nommé secrétaire d'administration de 2e classe (1er échelon) et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er septembre 1953;

Elevé au 3e échelon de sa classe pour compter de la même date, compte tenu d'une bonification d'ancienneté pour services militaires de quatre ans.

Services extérieurs de l'armée de l'air.

Par arrêté en date du 10 mars 1954, M. Drean (Armand) est nommé commis stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 16 mars 1954.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 mars 1954.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les militaires en provenance des corps d'A. F. N. ou des F. F. A., qui bénéficient de leur permission en France, rejoindront directement à l'issue de leur permission:

Le G. I. T. C. M. pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance;

Le D. I. T. C. dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A. autorisés à passer en A. F. N. leur permission de départ outre-mer, rejoindront à l'issue de cette permission:

La base de transit interarmées Maroc pour ceux désignés pour continuer leur service en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française;

Le D. I. T. C. de Marseille dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèles 1-E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, doivent être établis sans délais et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit, formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille, sont à transmettre directement par les chefs de corps dès parution de la désignation:

1° Pour les militaires dans les cadres:

Au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres:

Au service colonial de Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

Au service colonial de Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre;

b) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à compter du 25 mars 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Colonel.

M. Vernier (Jean), 1re région militaire (régularisation).

2e Embarquement à compter du 25 avril 1954.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Lieutenant.

M. Gillardeau (René), 9e région militaire.

3e Embarquement à compter du 10 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Faure (Jean), 8e région militaire.

Pour servir hors cadres.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.
Lasvaladas (Jean), 5e région militaire.
Grimaud (Georges), 1re région militaire.

Capitaine.

M. Roux (Jacques), 5e région militaire.

4e Embarquement à compter du 25 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Pape (Maurice), 1re région militaire, auto.
Mestre (Jean), 9e région militaire, transmissions.
Loeber (André), 6e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Le Panse (Adrien), 1re région militaire.
Diot (Lucien), 1re région militaire.
Tauzia (André), commandement en chef des forces françaises en Allemagne, blindé.

B. — **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Ottomani (François), 9e région militaire.

C. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel

M. Dejean (Henri), 9e région militaire.

Pour servir hors cadres.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Bascheri (Jacques), 9e région militaire.

Commandant.

M. Berard (Jean), 9e région militaire.

5e Embarquement à compter du 10 juin 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Mottu (Roger), 10e région militaire.

6e Embarquement à compter du 25 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Lieutenant-colonel.

M. Cezard (Louis), 9e région militaire.

7° ANNULATIONS DE DÉSIGNATION POUR SERVIR OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Afrique occidentale française avec embarquement à partir du 25 octobre 1953 (*Journal officiel* du 25 août 1953), de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Maffeis (Marcel), 6e région militaire (régularisation).

Est annulée la désignation pour continuer ses services hors cadres en Afrique occidentale française avec embarquement à partir du 10 avril 1954 (*Journal officiel* du 25 février 1954), de M. le médecin commandant du service de santé colonial Lavaud (Jean), de la 9e région militaire (admis à faire valoir ses droits à la retraite, régularisation).

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

1° Embarquement à compter du 25 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

Labeyrie (Robert), 9e région militaire.

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM.
Conetdic (Roger), 9e région militaire.
Guitel (Raymond), 6e région militaire.

Capitaine.

M. Robert de Saint-Victor (René), 3e région militaire.

C. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Bion (Marcel), 9e région militaire.

Pour servir hors cadres.

D. — **Service de santé colonial.**

a) MÉDECIN

Lieutenant-colonel.

M. Ilion (Joseph), 3e région militaire (pour servir au Cameroun).

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Fontaine (Roger), 9e région militaire (pour servir au Cameroun).

2° Embarquement à compter du 25 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Chauvin (René), 10e région militaire.

Lieutenant.

M. Gaborit (Joseph), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Pour servir hors cadres.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Capitaine.

M. Blandin (Robert), 9e région militaire.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

1° Embarquement à compter du 15 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Colonel.

M. Monseau (Maurice), 1re région militaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 25 avril 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.
Bournat (Henri), 1re région militaire.
Bouzeloc (Jean), 9e région militaire.

3° Embarquement à compter du 25 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Richard (Albert), 1re région militaire, blindé.

Lieutenant.

M. d'Aboville (Philippe), 9e région militaire.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Le Bihan (Léon), 1re région militaire.

Pour servir hors cadres.

C. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Martin (Louis), 4e région militaire.

Capitaine.

M. Conjeaud (Jean), 1re région militaire.

4° Embarquement à compter du 10 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Lasurguere (Robert), 1re région militaire.

Pour servir hors cadres.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Capitaine.

M. Trouillot (Robert), commandement supérieur des troupes du Maroc.

5° Embarquement à compter du 25 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Tillou (André), 6e région militaire.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Embarquement à compter du 25 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Lassalle (René), 1re région militaire.

V. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à compter du 25 avril 1954.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Lavergne (Norbert), 1re région militaire.

VI. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à compter du 25 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Colonel.

M. Varrin (Louis), 9e région militaire.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Embarquement à compter du 15 mars 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Carrat (Lucien), commandement supérieur des troupes du Maroc.

2° Embarquement à compter du 25 mars 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Thiers (Raymond), 1re région militaire, volontaire pour servir hors tour en Indochine (régularisation).

Chef de bataillon.

M. Rouges (André), 5e région militaire, volontaire pour servir hors tour en Indochine (régularisation).

3° Embarquement à compter du 1er avril 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Perron (Jean), 5e région militaire.
Lotte (Germain), 3e région militaire, volontaire pour servir hors tour en Indochine (régularisation).

4° Embarquement à compter du 25 avril 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Esnault (Henri), 3e région militaire, volontaire pour servir hors tour en Indochine (régularisation).

Lieutenants.

MM.
Tiflou (Jacques), commandement supérieur des troupes de Tunisie, en situation d'activité (régularisation).
Belarde (Jean-Baptiste), 9e région militaire, en situation d'activité (régularisation).

PARACHUTISTE

Chef de bataillon.

M. Ivanoff (Georges), 1re région militaire, volontaire pour servir hors tour en Indochine (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Dumortier (Jean), commandement supérieur des troupes de Tunisie, admis à servir en situation d'activité (régularisation).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

Capitaine.

M. Nicolai (Alexandre), 9e région militaire, volontaire pour servir hors tour en Indochine.

D. — **Service de santé colonial.**

PHARMACIEN

Commandant.

M. Busson (Félix), 9e région militaire.

5° Embarquement à compter du 25 mai 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Poullet-Osier (Marie), 9e région militaire.

Capitaines.

MM.
Treyvaud (René), 9e région militaire, blindé.
Sanguinetti (Charles), 9e région militaire.
Tschantz (Jean-Pierre), 9e région militaire.
Choulat (René), 9e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Linas (Jean-Marie), 9e région militaire.
Deverre (Bruno), commandement en chef des forces françaises en Allemagne, blindé.

PARACHUTISTES

Chef de bataillon.

M. Balbin (Henri), 5e région militaire.

Capitaines.

MM.
Le Calloch (Jean), 5e région militaire.
Le Corre (Louis), 5e région militaire.
Cartalade (François), 5e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Colin (Gaston), 5e région militaire, transmissions.
Formeau (Jacques), 5e région militaire.
Demetz (Philippe), 5e région militaire.
Agenet (Jacques), 5e région militaire.
Gallet (Jean), 5e région militaire.
Romer (Jacques), 5e région militaire.
Pelletier (Raymond), 5e région militaire.
Terzian (Edouard), 5e région militaire.
Daubas (Jean), 5e région militaire.
Laurnol (Raymond), 5e région militaire, en situation d'activité (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Wallet (Armand), 1re région militaire.

Lieutenant.

M. Gascard (Jean), 1re région militaire.

C. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Pelavy (Amédée), 9e région militaire.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Capitaines.

MM.
Bert (Jacques), 9e région militaire.
Peloux (Yves), 9e région militaire.
Vuillet (François), commandement supérieur des troupes du Maroc

6° Embarquement à compter du 25 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Gardies (René), 10e région militaire.
De Rouvroy de Saint-Simon (Louis), 10e région militaire.
Berthier (Guy), 10e région militaire, blindé.

Lieutenants.

MM.
Meuterlos (Gaston), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Pelgrange (Gustave), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Couleon (Gilbert), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Dias (José), 1re région militaire.
Jean (Yves), 10e région militaire.
Demanneuf (Robert), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Aspirant.

M. de Leppinot (Michel), commandement en chef des forces françaises en Allemagne, en situation d'activité (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Pierre (Hubert), 1re région militaire.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Boisse (René), 1re région militaire.
Desprats (Jean), 5e région militaire.
Guyaux (Jean), 1re région militaire.
Levacher (Bernard), 6e région militaire.
Provost (Amédée), 1re région militaire.

C. — **Service de santé colonial**

MÉDECINS

Capitaines.

MM.
Varon (Maurice), 4e région militaire.
Vigan (Claude), 10e région militaire.

Lieutenant.

M. Rannou (Léon), 3e région militaire, volontaire pour servir hors pour en Indochine.

7e Embarquement à compter du 25 juillet 1954.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Brun (Gérard), commandement supérieur des troupes du Maroc.

8e Embarquement à compter d'une date ultérieure.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant.

M. Le Morellec (Bernard), 1re région militaire.

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Bouileau (Henri), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Laure (Pierre), 6e région militaire.

9e ANNULATION DE DÉSIGNATIONS POUR L'EXTRÊME-ORIENT

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Extrême-Orient, avec embarquement à partir du 25 février 1954 (*Journal officiel* du 25 décembre 1953), de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Aulret (Henri), 8e région militaire (régularisation).

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Extrême-Orient, avec embarquement à partir du 25 avril 1954 (*Journal officiel* du 25 février 1954), de M. le médecin-colonel du service de santé colonial Morard (Georges), de la 4e région militaire (admis à faire valoir ses droits à la retraite, régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 avril 1954.

Chancellerie coloniale.

Sergent-major.

Balthazar (Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie.

2e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Morlof (Armand-Georges), 9e région militaire, B. E. d'arme.

Adjudant.

Plantier (Clermonville), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-chefs.

Bourguignon (Paul-Eléodore), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, 351/trans.
Carette (Jean-Pierre), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Neubert (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Robert (Jacques), 1re région militaire, C. A. T. 2 opérateur radio.
Quarrit (Emile), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Arnaud (Claude), 5e région militaire, C. A. T. 1 d'arme.
Santurenne (René), 5e région militaire, C. A. T. 2/trans.
Cavard (Marceau), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Desantis (Raymond), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Laux (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, mécharistе.
Hagen (Raymond), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Hoareau (Raymond), 9e région militaire, non certifié.
Muller (Léon), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Scire (Charles), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, mécharistе.
Bignard (François), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Spécialistes blindés coloniaux.**

Tagnon (Michel), T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité.
Pages (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
L'Hostis (Jean-François), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Lozach (Sébastien), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Pierre (Christian), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.

C. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Baudu (René-Jean), 1re région militaire, B. C. S. de technique fil.

Adjudant.

Cezard (Camille), 9e région militaire, B. S. d'exploitation radio, C. I. A.

Sergents-chefs.

Ravalet (Claude), 1re région militaire, B. E. d'exploitation radio, C. I. A.
Viard (André), 5e région militaire, B. E. d'exploitation fil, C. I. A.

Sergents.

Cherrier (Jacques), 5e région militaire, 261/T, C. A. T. 2/trans, C. I. A.
Chagnon (Jacques), 9e région militaire, 221/T, C. A. T. 2/trans.
Pagenelle (Serge), 5e région militaire, 212/T, C. A. T. 2/trans.

D. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis.

Loisel (Michel), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Robin (Pierre), 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — B. E. d'arme.
Monnier (Eugène), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Person (Albert), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Amory (Ernest), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gojard (Raymond), 1re région militaire, C. A. T. 2 des transmissions.
Chatelain (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Borée (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Domine (Robert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

E. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant.

Bègue (Armand), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.

Maréchal des logis.

Colonna (Sylvestre), 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Ogoreck (Jean), 9e région militaire, B. E. auto.

Maréchaux des logis chefs.

Plat (Roger), 9e région militaire, B. E. auto.
Paio (Joanny), 9e région militaire, B. E. auto.
Roblot-Coulanges (Marie), 1re région militaire, B. E. auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis-major.

Ferrari (François), 9e région militaire, B. E. d'armurier.

Maréchal des logis.

Fossier (René), 8e région militaire, B. E. d'artificier.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Verdier (Daniel), 5e région militaire, B. S. des transmissions.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Sable (Marcel), 8e région militaire, B. S. de conducteur de travaux.

Adjudant.

Vincent (Jean), 1re région militaire, B. E. de surveillant de travaux.

Maréchaux des logis.

Annis (Fernand), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'électricien.
Lamarre (Roland), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'engins mécaniques.
Saubot (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'engins mécaniques.

F. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants.

Marchi (Bernard), 1re région militaire, B. S. de chancellerie.
Bernard (Jean-Marie), 1re région militaire, B. E. de chancellerie.

G. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Emons (Robert), 9e région militaire, B. E. bureaux.

Sergent-major.

Johnson (Vincent), 9e région militaire, C. A. T. 2 exploitation.

Sergents.

Engrand (Gilbert), 9e région militaire, B. E. exploitation
Hurtard (Etienne), 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux.

TAILLEURS

Hommes de troupe.

Caporaux.

Cassou (Gérard), 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Schumacher (François), 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

CORDONNIER

Sergent major.

Sansonetti (Jean-Baptiste), Maroc, brevet de maître ouvrier cordonnier.

Homme de troupe.

Caporal.

Nivaggioli (Antoine), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

3e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent.

Delobelle (Jules), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Agent de corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Panier (Maurice), 10e région militaire, B. S. de comptabilité.

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Guichard (Marius), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Aballain (Ederl), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Rousseau (Adalbert), 9e région militaire, B. S. de chancellerie.

D. — **Service de santé colonial.**

Adjudant.

Poirson (André), T. O. A, B. E. d'infirmier.

Sergent-major.

Faup (Jean), 9e région militaire, B. E. d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Maboux (Charles), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, mécaniste.

B. — **Service de santé colonial.**

Adjudant-chef.

Debarge (François), 9e région militaire, B. S. d'infirmier.

II. — **POUR SERVIR AU TOGO**

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mai 1954.

Service de santé colonial.

Sergent-chef.

Garnier (Albert), 9e région militaire, B. E. de manipulateur radio.

III. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 avril 1954.

Intendance coloniale.

TAILLEUR

Sergent-chef.

Ferrouillat (Raymond), 10e région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur.

2e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Boulesteix (René), T. O. A., B. C. S.

Adjudant.

Friconnet (Henri), 1re région militaire, B. S. de comptabilité.

Sergents-chefs.

Bruey (Luc), 4e région militaire, B. E. d'arme.
Picabea (Roger), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Caillard (André), 1re région militaire, B. E. d'arme.

Sergents.

Sperber (René), 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Simonet (Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
N'Diaye N'gor, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Guibbert (René), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Illoz (Edouard), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gnambault (Anguiley), 1re région militaire, B. E. de comptabilité.
Jaouen (Paul), 3e région militaire, non certifié.
Angibaud (Maurice), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Richard (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Perrou (Jean), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Clairons.**

Hommes de troupe.

Caporal-chef.

Gymnard (Lucien), T. O. A., C. A. de caporal clairon.

Soldats.

Brochard (Lionel), 1re région militaire, clairon.
Moreau (Henri), T. O. A., clairon.

C. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Gouineau (Donatien), T. O. A., B. E. de chiffreur d'état-major.

D. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Rodin (Gaston), 5e région militaire, B. E. d'arme.

E. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant.

Charlot (Sydney), 1re région militaire, B. S. de comptabilité.

F. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Romeuf (Robert), 9e région militaire, B. S. de comptabilité.

Adjudant.

Lebrun (Paul-Henri), 1re région militaire, B. S. de comptabilité.

Sergent-chef.

Sabale (René-Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.

2e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Billairet (Marc), Maroc, B. E. d'arme.

Sergents.

Bars (Jean-Louis), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Baudier (Pierre), Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Vandamme (Maurice), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Colignon (André), Maroc, C. A. T. 1 d'arme.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mai 1954.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Le Coz (Hervé), 9e région militaire, B. S. d'infirmier.

Adjudant.

Fayol (Pierre), 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable.

Sergent-major.

Compagnon (Charles), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

IV. — **POUR SERVIR AU CAMEROUN**

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 avril 1954.

Service de santé colonial.

Adjudant.

Cayrey (Léon), 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable.

V. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 10 mai 1954.

Intendance coloniale.

Sergent-chef.

Nyd (Roger), T. O. A., B. E. exploitation.

2e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-chefs.

Masquet (Henri-Paul-Yves), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Duport (Jacques), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Hertweg (Auguste), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Milhorat (Claude), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Selves (René), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Zamy (Jules), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Mascarotti (Francis), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Turinay (Gilbert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Benard (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Trellu (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Helmeringer (Roger), 1re région militaire, B. E. auto.

Maréchal des logis chef.

Roulier (Edward), T. O. A., B. E. auto.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchaux des logis.

Izeros (Théodore), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'ajusteur serrurier.
Turmelle (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 de menuisier.
Radziejwoski (Victor), 1re région militaire, C. A. T. 2 de fraiseur.

C. — **Intendance coloniale.**

TAILLEUR

Homme de troupe.

Caporal.

Carre (Jacques), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

3e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Tabard (Maurice), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Deon (Marcel), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Salmon (Marcel), 10e région militaire, C. A. T. 1 d'arme.

B. — **Agent des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Bontempi (Joseph), Maroc, B. S. de comptabilité.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mai 1954.

Service de santé colonial.

Sergent-major.

Guillou (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

Sergents.

Chaillon (Robert), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.
Vallee (René), 4e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.
Gris (Paul), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

VI. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Vidaud (Fernand), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Procot (Michel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent.

Boulet (Jules), 9e région militaire, B. E. d'exploitation radio, C. I. A.

C. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Clement (Joseph), 9e région militaire, B. S. de comptabilité.

Sergent.

Lafont (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.

D. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Londeix (Pierre), 1re région militaire, B. S. exploitation.

Sergent-chef.

Le Petit (Albert), 1re région militaire, B. E. bureaux.

2e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Villemont (Serge), Maroc, C. A. T. 1 d'arme.

VII. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Royon Lemée (Virgile), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Caumel (Maurice), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Lagny (André), 4e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Teslas (André), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Le Nours (Léon), 9e région militaire, 212/T, C. A. T. 2 trans.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent-major.

Fages (Armand), 9e région militaire, B. E. de chancellerie.

D. — **Intendance coloniale.**

Sergent-chef.

Bizanet (Lucien), 7e région militaire, B. E. bureaux.

2e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

Infanterie coloniale.

Sergents.

Coustillères (Georges), Maroc, B. E. d'arme.
Derose (Bernard), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

VIII. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent.

Thimon (Raphaël), 4e région militaire, 261/T, C. A. T. 2 trans., C. I. A.

B. — **Service des materiels et bâtiments coloniaux.**

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Grisoni (Antoine), 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux.

IX. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 avril 1954.

Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Canlin (Guy), 1re région militaire, B. S. de chancellerie.

2e Embarquement à partir du 25 mai 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Maestracci (Laurent), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Eychenne (Paul), 1re région militaire, B. E. d'arme.

Adjudants.

Famel (Louis-Pierre), 1re région militaire, B. C. S.
Bianchini (Emile), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Faure (Roger), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Verbrugge (Paul-André), 9e région militaire, B. S. d'arme.
Neveu (Robert), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Chrestia (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Follot (Bernard), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Morracchini (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Massicot (Ferdinand), 3e région militaire, B. E. d'arme.
Lecat (Raymond), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Pellenec (Jean-Louis), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Taburet (André), 3e région militaire, B. E. d'arme.
Le Bihan (Charles), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Brunat (Léon), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Goeller (Ernest), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Le Dantec (Albert), 3e région militaire, B. E. d'arme.
Antolini (Marcel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Etheve (Appollinaire), 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Mercadier (Auguste), 1re région militaire, B. S. d'arme.
Creux (Emile), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Dupont (Claude), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Thomas (Julien), 3e région militaire, B. E. d'arme.
Verollet (Jean), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Blessemaille (Marcel), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Joye (Alassane), 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Theil (Désiré-Aimé), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
François (Paul), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Jouffroy (Charles), 1re région militaire, B. E. de comptabilité.
Boivin (Claude), 1re région militaire, B. E. de comptabilité.
Skripnikoff (Raymond), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Bouis (Guy), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Lamy (Jules), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Bodet (Marcel), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Dubernard (Gérard), 1re région militaire, C. A. T. 2 trans.
Fortune (Alexandre), 1e région militaire, C. A. T. 2 trans.
Jacquot (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Raydelet (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Schneider (Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Tougne (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Mognot (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Thivent (Charles), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Vitry (Raymond), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Derand (Léopold), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Laguerre (Joseph), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Pougary (Joseph), 1re région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien autos-chars.
Kervegant (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Le Berre (André), T. O. A., B. E. d'arme.
Lagune (André), 1e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Barillot (Georges), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Cadet (Joseph), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Taddei (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Belmont (Claude), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Bouicke (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 trans.
Charoy (Bernard), 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Moracchini (René), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Fourdin (Robert), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Plançon (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Blond (Marcel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Desgranges (Henri), 5e région militaire, non certifié.
Durand (Elie), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Carron (Roger), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Ollie (Urbain), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Delorme (Arthur), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Le Pomby (Marcel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Riey (Louis), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Jeanne (Joseph), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gregoire (René), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Simon (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Tereau (Hubert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Le Mentec (Paul), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Marquiset (Paul), 1re région militaire, 221 trans.
Lecoche (Paul), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Schack (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Techer (Félix), 9e région militaire, C. A. T. 1 d'infirmier.
Musseta (Alphonse, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Faur (Jean), 5e région militaire, B. C. S.
Monier (Eugène), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Frizot (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 trans.
Casier (Jules), 1re région militaire, C. A. T. 2 de mécanique.
Mognot (Maurice), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Leborgne (Roger), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Billes (Horace), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme et de comptabilité.
Pierre (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Le Baot (Raymond), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Phaeton (Albert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Touachi Bachir, 1e région militaire, C. A. T. 2 trans.
Ryser (Aimé), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme
N'Guyen Van Ngoc (Paulus), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Xavier (Joseph), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Tanne (François), 9e région militaire, C. A. T. 1 d'arme.
L'Yvonnet (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien autochars.
Villafaflia (Serge), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Spécialistes blindés coloniaux.**

Sergent.

Freudemann (Jean), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergents-chefs.

Pollet (Georges), 5e région militaire, B. S. d'exploitation radio, C. I. A.
Girard (Emmanuel), 9e région militaire, 251 T., C. A. T. 2 trans., C. I. A.
Moffin (Albert), 4e région militaire, B. E. de centre de transmissions, B. C. S., I. C.

Sergents.

Chiappero (Jules), 5e région militaire, B. E. fil et radio, C. I. A.
Retange (Georges), 5e région militaire, B. E. de centre de transmissions, C. I. A.
Goas (Pierre), 9e région militaire, 251 T., C. A. T. 2 trans., C. I. A.
Fratacci (François), 5e région militaire, 252 T., C. A. T. 2 trans.
Maleix (Marcel), 1re région militaire, 252 T., C. A. T. 2 trans.
Bonneau (Roger), 5e région militaire, 252 T., C. A. T. 2 trans.
De Faultrier (Lionel), 5e région militaire, 252 T., C. A. T. 2 trans.
Populo (Innocent), 4e région militaire, 252 T., C. A. T. 2 trans.

D. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Hoareau (Louis), 5e région militaire, B. S. d'arme.
Chaplain (René), 3e région militaire, B. E. d'arme.
Hansler (Georges), 1re région militaire, B. E. d'arme.

Adjudants.

Laparcerie (René), 6e région militaire, B. S. d'arme.
Banon (Juan), T. O. A., B. E. d'arme.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Ilfix (Victor), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Simoni (André), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Gairaud (Georges), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Morvan (François), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Pataille (Georges), 6e région militaire, B. S. d'arme.
Michelot (Paul), 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Joachim (André), 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Oger (Paul), 1re région militaire, B. E. d'arme
Yodo (Roger), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Corre (François), 6e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Beale (Marcel), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchaux des logis.

Duchemann (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 du matériel optique.
Lemoine (Adrien), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Pele (Charles), 3e région militaire, C. A. T. 2 des transmissions.
Segalen (Pierre), 6e région militaire, B. E. d'arme.
Boulas (René), 1re région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée
Simonet (Serge), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Le Bihan (François), 3e région militaire, 251 trans.
Tessier (Robert), 1re région militaire, 211 trans.
Horel (Albert), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Even (André-Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Guele (René), 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Beauce (André), 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Leger (Emile), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Le Moan (Jacques), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Jacopin (Pierre), T. O. A., B. E. d'arme.
M'Bengue Abdoulaye, 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité
Daoudal (Roger), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Floch (Désiré), 3e région militaire, B. E. d'arme.
Gaudinot (Simon), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Tarnise (Florentin), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

E. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Cudennec (Louis), 1re région militaire, B. S. de comptabilité.

Maréchaux des logis.

Jean de Dieu (Georges), 8e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Durvel (Antoine), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.
Greve (Guy), 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.

AUTOS-CHARS

Maréchaux des logis.

Monjolin (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Lamache (Albert), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Boulanger (Pierre), 3e région militaire (écoles), C. A. T. 2 auto.
Gac (André), T. O. A., C. A. T. 2 auto

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis-major.

Cunin (Henri), 3e région militaire, B. S. d'électro-mécanicien.

Maréchaux des logis.

Robin (Jean), 8e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier.
Rigole (Jacques), 9e région militaire, B. E. d'artificier.
Dancert (Roger), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'armurier.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchaux des logis.

Sarthou (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 de charpentier.
Menou (Roger), 3e région militaire, C. A. T. 2 de chaudronnier-tôlier-soudeur.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Mariani (Julien), 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux.
Savelli (Etienne), 9e région militaire, B. E. de surveillant de travaux.

Maréchal des logis chef.

Alison (Fernand), 4e région militaire (écoles), B. E. de surveillant de travaux.

F. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Audrain (Jean-Marie), 1re région militaire, B. E. de comptabilité.

Adjudant.

Danet (Léon), 9e région militaire, B. S. de comptabilité.

G. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent-chef.

Gabriel, dit Issa (Jean), 9e région militaire, B. E. de chancellerie.

Sergents.

Sainte-Foie (Camille), 9e région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie.
Tailliez (Francis), 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie.

H. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Lafay (Henri), 1re région militaire, B. E. bureaux.

Sergent-major.

Chong Wa (Paulin), 1re région militaire, B. E. bureaux.

Sergents.

Derbre (Robert), 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux.
Bellegarde (Alexandre), 9e région militaire, B. E. bureaux.
Vignaux (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 exploitation.

TAILLEURS

Hommes de troupe.

Caporaux.

Beherec (Lucien), 3e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Bichon (Claude), 3e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

I. — **Service de santé colonial.**

Sergent-major.

Diop (Sallou), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

Sergents.

Lefebvre (Jacques), 9e région militaire, B. E. de matériel radiologique.
Thomas (André), 9e région militaire, B. E. de matériel radiologique.

2e Embarquement à partir du 25 juin 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Nexon (Eugène), Tunisie, B. E. d'arme.

Adjudants.

Picquaud (Robert), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Hoareau (Elie-Joseph), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Orru (René), 10e région militaire, B. E. d'arme.
Lavarello (Paul-Marcel), 10e région militaire, B. E. d'arme.
Iskandar (Kérim), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Decamp (André), Tunisie, C. A. T. 2 de comptabilité.
Philibert (André-Charles), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Foulonneau (Albert), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Kellener (Maurice), 10e région militaire, B. E. de comptabilité.
Kerbrat (José-Robert), Maroc, B. S. d'arme.
Ricœur (Albert), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Zarate (Georges), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Orieux (Jean), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Devisme (Edmond), Maroc, B. E. de comptabilité.
Bourdin (Francis), Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité.

Sergents.

Royer (Eugène), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Yacono (Nicolas), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bengthi (Claude), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Gonzales (Julien), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Perelli (Antoine), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Mairet (Armand), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Chambon (René), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Valgresy (Adolphe), Maroc, C. A. T. 1 d'arme.
Tollis (Gaston), 10e région militaire, B. C. S.
Dominati (Jacques), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Simoes (Edouard), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Urien (Michel), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Masson (Roger), Tunisie, B. E. d'arme, B. C. S.
Clerc (Eugène), 10e région militaire, C. I. A.
Uguen (Marcel), Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Dolin (Marcel), Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Royau (André), Maroc, B. E. d'arme, B. C. S.
Botte (Jacques), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Conan (Lucien), 10e région militaire, B. E. d'arme, B. C. S.
Poyet (René), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Leduc (Armand), Maroc, B. E. d'arme, B. C. S.
Vande Sompele (Léon), 10e région militaire, C. I. A.
Badstuber (Michel), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Brousseau (Marcel), Maroc, B. E. d'arme, B. C. S.
Dreux (Oscar), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Huguet (Marius), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Terracher (Henri), Maroc, C. I. A.
Jacquin (Camille), 10e région militaire, C. A. T 2 d'arme.
Driess (Henri), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Bienvenu (Fortuné), Maroc, C. A. T. 2 auto.
Lacave (Victor), 10e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Longin (Jean), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Albert (Yves), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Moutoussamy-Taillame (Lucien), 10e région militaire, non certifié.
Sanson (Auguste), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Chaignolleau (Maurice), Tunisie, 201/T., C. A. T. 2/trans.

C. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Remy (Robert), Maroc, B. E. de comptabilité.

Maréchaux des logis chefs.

Segalini (Jacques), Maroc, B. E. de détection électro-magnétique.
Nicolas (Joseph), Tunisie, B. S. d'arme.

Maréchaux des logis.

Ble (Paul), Maroc, C. A. T. 2 de mécanicien d'artillerie.
N'Diaye Samba, Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Boissie (Jean), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Robert (Paul), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Lejuste (Lucien), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Pesimoni (Roger), Maroc, C. A. T. 2 d'engins blindés.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Bussy (Amédée), 10e région militaire, B. S. de conducteur de travaux.

E. — **Agent des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Claraz (Louis), Maroc, B. S. de comptabilité.

Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient, ou sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine, dans un délai maximum de trois mois après leur incorporation ou la signature du contrat, par les soins du colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Michel (André), 9e région militaire, B. C. S.

Adjudant.

Singery (Louis), 9e région militaire, B. S. autos-chars.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Dufit (Etienne), 9e région militaire.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 24 mars 1954 portant nomination, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 mars 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume :

Au grade de chevalier.

M. Guy Desbos, attaché commercial de 1re classe. Mort en service commandé. Cité à l'ordre de la Nation (*Journal officiel* du 5 mars 1954).

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Postel-Vinay (André), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché en qualité de directeur général de la caisse centrale de la France d'outre-mer, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 1954.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 11 mars 1954, la démission de M. Guerin (Philippe), secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est acceptée.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er mars 1954.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Dejardin (René-Paul), administrateur civil de 1re classe (3e échelon), en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour occuper un emploi de conseiller économique auprès du haut commissariat de la République française en Sarre, est réintégré pour ordre à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et placé en service détaché pour une durée de trois ans auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, pour exercer les fonctions de conseiller commercial (3e échelon) près la mission diplomatique française en Sarre.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Ruby (Alain), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est maintenu en service détaché, pour la période allant du 1er mai 1952 au 30 avril 1953, auprès du service de l'expansion économique à l'étranger (régularisation).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Transfert d'une école nationale de perfectionnement.

Par arrêté en date du 17 février 1954, le centre spécialisé fonctionnant à Saint-Jean-d'Ilheurs (Puy-de-Dôme), transformé en école nationale de perfectionnement en application des dispositions du décret n° 54-46 du 4 janvier 1954 (art. 20), est transféré au camp d'Opme, commune de Romagnat (Puy-de-Dôme).

Concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (session de 1954).

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu le décret n° 47-807 du 5 mai 1947 portant règlement des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers, modifié par le décret n° 52-528 du 10 mai 1952;
Vu l'arrêté du 21 juin 1948 modifié, fixant les conditions d'admission dans ces établissements,
Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête :

Art. 1er. — Le nombre maximum de places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers, session de 1954, est fixé à 360.

Art. 2. — Les épreuves écrites et graphiques de ce concours auront lieu du 2 au 5 juin. Les épreuves orales et d'atelier commenceront le 5 juillet.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription seront reçus par les inspections académiques et, pour le département de la Seine, par le service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon, Paris. La clôture du registre des inscriptions est fixée au 1er avril.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mars 1954.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Liste des certificats et diplômes auxquels l'institut des hautes études de Dakar est autorisé à préparer pendant l'année scolaire 1953-1954.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
Vu le décret du 6 avril 1950 portant création d'un institut des hautes études;
Vu l'arrêté du 5 janvier 1953 fixant la liste des certificats et diplômes auxquels l'institut des hautes études de Dakar est autorisé à préparer pendant l'année scolaire 1952-1953;
Vu l'avis du conseil de l'institut des hautes études de Dakar;
Vu l'avis de la commission mixte prévue à l'article 4 du décret susvisé;
Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'institut des hautes études de Dakar est autorisé à préparer pendant l'année scolaire 1953-1954 aux examens suivants :
Droit. — Examen de première année de licence, examen de deuxième année de licence, examen de troisième année de licence, certificat de droit et coutumes d'outre-mer.

Médecine. — Examen de première année de doctorat; examen de deuxième année de doctorat; examen de troisième année de doctorat.

Sciences. — Certificat d'études P. C. B., certificat d'études supérieures de S. P. C. N., certificat d'études supérieures M. P. C., certificat d'études supérieures de botanique, certificat d'études supérieures de mathématiques générales.

Art. 2. — Les jurys sont constitués conformément aux dispositions de l'article 6 (§ 3) du décret du 6 avril 1950 susvisé.

Art. 3. — Le recteur d'académie d'Afrique occidentale française, directeur de l'enseignement en Afrique occidentale française, le recteur de l'académie de Paris et le recteur de l'académie de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 mars 1954.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
FRANÇOIS SCHLEITER.

Modification à l'arrêté du 31 décembre 1952 portant nomination des membres du comité consultatif, technique et pédagogique institué auprès de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique par l'article 22 du décret n° 51-1019 du 7 août 1951.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi n° 51-709 du 7 juin 1951 portant création d'un établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique;
Vu le décret n° 51-1019 du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi ci-dessus et notamment l'article 22;
Vu l'arrêté du 7 octobre 1952 fixant la composition, les modalités de fonctionnement et les attributions du comité consultatif, technique et pédagogique, et notamment l'article 3;
Vu l'arrêté du 31 décembre 1952 portant nomination des membres de ce comité,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général Harlaut est nommé membre du comité consultatif, technique et pédagogique institué auprès de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique, en remplacement de M. Pierre Deverre, directeur général adjoint de la société d'exploitation des matériels Hispano-Suiza, démissionnaire.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 1954.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JACQUES SAUMIER.

Fonds de concours.

Par arrêté du 16 mars 1954, il a été ouvert à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1954, un crédit de 40.399.260 F, applicable au chapitre 35-85: « Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles ».

Rémunération à la vacation des collaborateurs occasionnels du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 53-1337 du 31 décembre 1953 portant ouverture de crédits prévisionnels sur l'exercice 1954 au titre du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les personnels non fonctionnaires chargés dans les services dépendant du ministère de l'éducation nationale de travaux de classement, d'établissement de fiches et de catalogues, sont rémunérés à la vacation dans la limite des crédits ouverts à cet effet et conformément aux dispositions de l'article suivant.

Art. 2. — Le taux de la vacation est fixé à 120 F par heure de travail, sans que les attributions mensuelles puissent dépasser 15.000 F par agent.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement supérieur, le directeur des bibliothèques de France, le directeur des archives, le directeur général des arts et des lettres et le directeur général de l'architecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1954.

Fait à Paris, le 16 mars 1954.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Dates des brevet élémentaire, brevet d'études du premier cycle et concours d'entrée dans les écoles normales en 1954.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites de la première session des brevet élémentaire et brevet d'études du premier cycle seront subies dans toutes les académies de la métropole les 1er et 2 juillet. L'oral de ces deux examens devra être terminé le 7 juillet au plus tard.
Les épreuves de la deuxième session seront subies les 16 et 17 septembre.

Art. 2. — Le calendrier des concours d'entrée en première et troisième année d'école normale est, sur l'ensemble du territoire métropolitain, fixé comme suit:
Ecole normale première année: épreuves écrites par anticipation: 24 et 25 juin.
Les épreuves orales devront être terminées le 13 juillet.
Ecole normale troisième année: (bacheliers: 17 et 18 septembre).

Art. 3. — Les sessions d'examens de l'académie d'Alger auront lieu aux dates ci-après:
Brevet élémentaire et brevet d'études du premier cycle: 1re session, 14 juin; 2e session: 23 septembre.
Concours de recrutement des écoles normales: 1re session: 23 juin; 2e session: 1er octobre.

Art. 4. — Les inscriptions se feront dans les inspections académiques et, pour la Seine, au service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon, Paris (6e). Les registres d'inscription seront clos deux mois avant la date de chaque examen ou concours.

Art. 5. — MM. les vice-recteurs de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion fixeront, chacun en ce qui le concerne, les dates d'ouverture dans les départements d'outre-mer des deux sessions des brevet élémentaire et brevet d'études du premier cycle ainsi que des concours de recrutement des écoles normales.

Fait à Paris, le 17 mars 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Règlement du concours de reviseur.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 15 février 1930, modifié par le décret du 12 août 1931, portant statut du personnel du ministère de l'éducation nationale;
Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté interministériel du 4 février 1954 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de quatre reviseurs à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture),

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves du concours dont l'ouverture est autorisée par l'arrêté du 4 février 1954 susvisé se dérouleront à Paris à partir du 17 mai 1954.

Art. 2. — Peuvent être autorisés à se présenter au concours après avoir obtenu l'agrément du ministre:

1° Les candidats du sexe masculin, Français de naissance ou naturalisés Français et qui sont âgés de moins de trente ans le jour de l'ouverture des épreuves. Cette limite d'âge est reculée, le cas échéant, d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal, de périodes de mobilisation ou d'engagement pour la durée des hostilités, d'une année par enfant à charge pour les candidats bénéficiant de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 ainsi que de la durée des services accomplis par les intéressés et valables ou validables pour la retraite, sans toutefois pouvoir dépasser l'âge de quarante ans.
Les candidats devront, en outre, soit être titulaires de la licence ès sciences ou d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur délivré ou reconnu par l'Etat, soit avoir satisfait aux examens de sortie de

l'une des écoles suivantes: polytechnique, arts et manufactures, navale, interarmes; à défaut et sous réserve de l'agrément du ministre, ils devront produire un certificat de capacité délivré par un architecte en chef, un contrôleur ou un vérificateur de l'Etat, des départements, de la ville de Paris ou de l'assistance publique, ou par un architecte membre de l'ordre des architectes;

2° Les agents en service au ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription doivent être adressés au bureau du personnel de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (7e). Le registre des inscriptions sera clos le 1er mai 1954 au matin. Les dossiers comprendront les pièces suivantes:

1° Un acte de candidature sur papier libre;
2° Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) daté de moins de trois mois;
3° Un extrait de l'acte de naissance daté de moins de trois mois (accompagné éventuellement des pièces justificatives pour le recul de la limite d'âge supérieure);
4° Une copie certifiée conforme des diplômes ou certificats;
5° Une notice sur les antécédents professionnels;
6° Un certificat médical délivré par un médecin choisi par le candidat, attestant l'aptitude physique à l'emploi postulé;
7° Une pièce établissant que le candidat soumis aux obligations militaires a satisfait à la loi sur le recrutement.

Les candidats en service au ministère de l'éducation nationale devront produire un acte de candidature sur papier libre et un état de services portant l'avis de leur supérieur hiérarchique.

Art. 4. — Le concours pour l'emploi de reviseur comporte trois séries d'épreuves définies dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves; toute note inférieure à 6 est éliminatoire.

Chacune des notes sera affectée d'un coefficient, conformément aux tableaux ci-annexés.

Art. 5. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mars 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUSSET.

Epreuve du concours pour l'emploi de reviseurs stagiaires.

1re PARTIE

ORDRE des séances.	DURÉE de chaque séance. — Heures.	ÉPREUVES ÉCRITES	NOTES	COEFFICIENTS fixés.	NOMBRE maximum des points avec la note 20.
1	2	Établissement à main levée du croquis coté d'un détail de construction ou d'un élément d'architecture. Le croquis sera fait à l'encre de Chine sur papier millimétrique fourni par l'administration, à l'échelle demandée, d'après des renseignements donnés. Le croquis devra spécialement comporter tous les renseignements utiles pour permettre d'établir l'attachement figuré et faire le métré. Pour les teintes, il ne sera fait emploi que de crayons de couleurs	0 à 20	4	80
	1 1/2	Rapport sur une question de service	0 à 20	3	60
	2	Calculs de surfaces et volumes d'après des figures géométriques données	0 à 20	4	80
2	3	Rédaction et mise à prix d'un devis estimatif d'après un projet et devis descriptif établis par l'administration des natures de travaux suivantes: terrasse, maçonnerie, charpente, couverture, serrurerie	0 à 20	6	120
Total des points de la 1re partie					340

Ne seront admis à la 2e série des épreuves que les candidats qui auront obtenu les trois cinquièmes au moins du maximum des points fixés aux épreuves écrites de la 1re partie, soit: 204 points.

2e PARTIE

ORDRE des séances.	DURÉE de chaque séance. — Heures.	ÉPREUVES ÉCRITES	NOTES	COEFFICIENTS fixés.	NOMBRE maximum des points avec la note 20.
1	8	Établissement d'après attachement figuré d'un mémoire en timbres, avec tableau de classement, résumé et mise à prix	0 à 20	6	120
2	3	Devis descriptif de peinture, plomberie et installation sanitaire	0 à 20	6	120
3	5	Vérification et règlement de mémoires de travaux des corps d'état suivants: charpente et escaliers, menuiserie et parquets, couverture, plomberie, marbrerie, serrurerie, quincaillerie...	0 à 20	6	120
Total des points de la 2e partie					360

Ne seront admis à la 3e série des épreuves que les candidats qui auront obtenu les trois cinquièmes au moins du maximum des points fixés aux épreuves écrites de la 2e partie, soit: 216 points.

Observation. — Toutes les épreuves techniques seront basées sur le mode de métré et les prix de série de la Société centrale, édition 1949, et barème des coefficients de novembre 1953.

3e PARTIE

ORDRE des séances.	DURÉE de chaque séance. — Heures.	ÉPREUVES ORALES	NOTES	COEFFICIENTS fixés.	NOMBRE maximum des points avec la note 20.
»	»	Questions sur toutes les natures de travaux de bâtiment	0 à 20	3	60
»	»	Questions sur les prescriptions et indications des cahiers des charges générales et d'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux	0 à 20	2	40
»	»	Questions sur les miloyennetés et l'établissement des comptes de miloyenneté	0 à 20	2	40
Total des points de la 3e partie					140

Aucun candidat ne pourra être classé sur la liste d'admission s'il n'a obtenu pour chacune des épreuves les trois cinquièmes au moins du maximum des points totalisés,

Soit: 204 points pour la 1re partie,
216 points pour la 2e partie,
84 points pour la 3e partie,

504 points pour l'ensemble des épreuves.

Architecture.

Par arrêté du 28 décembre 1953, M. Roux-Spitz, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, adjoint à l'inspection générale, atteint par la limite d'âge au 31 décembre 1953, est nommé, à compter de cette date, inspecteur général honoraire des bâtiments civils et palais nationaux.

Par arrêté du 20 janvier 1954, M. Roux-Spitz est maintenu dans ses fonctions d'architecte en chef, à titre de mission spéciale pour l'année 1954, pour l'aménagement de la salle de spectacles de la maison nationale des convalescents de Saint-Maurice (asile de Vincennes) et pour la construction de la trésorerie générale de Lyon.

Par arrêté du 27 janvier 1954, M. Balloche, vérificateur des bâtiments civils et palais nationaux, est maintenu dans ses fonctions à titre exceptionnel pour l'année 1954, pour assurer la vérification des mémoires des opérations spéciales ci-après:

a) Domaine de Versailles.

Restauration du Théâtre Louis XV (couverture, charpente, électricité).
Installation du chauffage central aile Nord, Opéra corps central.
Grandes et petites Ecuries.
Galeries des Batailles et réfection de la couverture de l'aile du Midi.

Jusqu'au 30 juin 1954:

Réfection du grand emmarchement sur parterre d'eau;
Restauration du plafond de la galerie des Glaces;
Restauration du plancher au-dessus de l'appartement de la Reine.

b) Autres édifices.

Haras de Saint-Lô.
Cité administrative de Saint-Lô.
Bâtiment des cuisines et réfectoires du centre national d'enseignement technique de Cachan.
Lycée Hoche à Versailles (pavillon des sciences et pavillon Napoléon).

Par arrêté du 28 décembre 1953, M. Sallet est nommé architecte en chef, conservateur des palais, parcs et jardins de Versailles et de Trianon, en remplacement de M. Japy, à compter du 1er janvier 1954.

M. Japy demeure chargé pour l'année 1954 d'une mission de coordination pour l'établissement des programmes et la réalisation des travaux. Il recevra à ce titre une rémunération de 0,20 p. 100 prélevée sur les honoraires de l'architecte en chef.

M. Japy continuera en outre à être chargé en qualité d'architecte en chef des travaux suivants:

Théâtre Louis XV, restauration;
Cabinet du Dauphin et de la Dauphine, achèvement de la restauration;
Pièce d'eau des Suisses, aménagement des abords;
Galerie des Batailles, restauration de la toiture.

M. Humbaire est nommé architecte en chef de l'école d'horticulture de Versailles, en remplacement de M. Japy, à compter du 1er janvier 1954.

M. Lablaude, nommé architecte en chef, cessera ses fonctions d'architecte ordinaire des palais, parcs et jardins de Versailles et de Trianon, le 31 décembre 1953.

Par arrêté du 20 janvier 1954 portant effet du 1er janvier 1954, il a été procédé aux nominations suivantes d'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux:

M. Bailleau: Opéra (théâtre et magasins de décors), monument de la rue d'Anjou, en remplacement de M. Sallet.

M. Georges Martin: institut agronomique de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Roux-Spitz.

M. Tourry: ministère des postes, téléphones et télégraphes, en remplacement de M. Roux-Spitz.

Par arrêté du 20 janvier 1954, les architectes en chef suivants cesseront leurs fonctions d'architectes ordinaires, à compter du 31 décembre 1953:

M. Marmillot: ministère des finances, annexe Saint-Honoré.

M. André Bourdon: institution nationale des sourds-muets de Paris.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 15 mars 1954:

M. Cabannes (Jean), professeur à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1954, président de la 2e section de l'école pratique des hautes études, en remplacement de M. Jolibois (Pierre).

M. Champetier (Georges), professeur à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er janvier 1954, assesseur du président de la 2e section de l'école pratique des hautes études.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 19 mars 1954, Mlle Gohier (Simone), professeur agrégé d'école normale (3e échelon), est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches pendant une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 19 mars 1954, Mme Lavallée, née Viain (Marie-Thérèse), professeur agrégé d'école normale (3e échelon), est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches pendant une période d'un an, à compter du 1er octobre 1953.

Par arrêté du 19 mars 1954, Mme Dubreuil, née Fallot (Micheline), rédactrice de l'administration académique (1re classe, 2e échelon), est détachée auprès du maire de Toulon, pour exercer les fonctions de régisseur comptable au collège moderne et technique de jeunes filles de Toulon, pendant une période d'un an, à compter du 1er novembre 1953.

Par arrêté du 19 mars 1954, Mme Granier, née Joussin (France), professeur agrégé d'école normale (3e échelon), est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour exercer les fonctions d'attachée de recherches pendant une période d'un an, à compter du 1er octobre 1953.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Beaulieu (André), instituteur de 3e classe du département de la Vienne, est mis pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1953, à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre, pour exercer ses fonctions à l'école de formation professionnelle de la manufacture nationale d'armes de Châtellerault.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Chauvet (André), instituteur de 2e classe du département de la Drôme, est mis pour une durée allant du 1er octobre 1946 au 31 octobre 1947 à la disposition du secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement, pour exercer ses fonctions de délégué national de l'union française des œuvres de vacances laïques.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Chauvet (André), instituteur de 2e classe du département de la Drôme, est mis du 1er novembre 1947 au 31 janvier 1950, à la disposition du secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement, pour exercer ses fonctions de chef de service à la Ligue française de l'enseignement.

Rectificatifs au *Journal officiel* des 20 août 1953, page 7370, 1re colonne, 2e paragraphe; 18 octobre 1953, page 9303, 1re colonne, 8e paragraphe; 23 octobre 1953, page 9495, 2e colonne, 5e paragraphe; 17 février 1954, page 1601, 1re colonne, 8e paragraphe; en ce qui concerne les arrêtés des 12 août 1953, 13 octobre 1953, 19 octobre 1953, 12 février 1954 portant détachement de Mlle Barraud (Solange), MM. Laville (Jean), Lhéritier (Antony) et Jospin (Robert), au lieu de: « Ecole nationale de perfectionnement », lire: « Centre spécialisé ».

Enseignement technique.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Sabathe (Maurice), professeur de collège technique, cadre normal, 1re catégorie, 2e classe, est maintenu en service détaché auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en vue d'exercer ses fonctions à l'école technique aéronautique de Ville-d'Avray, pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1948.

Liste des candidats admis à la session de décembre 1953 de l'examen pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat, organisé au conservatoire national des arts et métiers.

M. Barthe (Jean), ingénieur, spécialité « Mines ».
Mlle Bourgeois (Elisabeth), ingénieur, spécialité: « Chimie industrielle ».
MM. Glatard (Louis), ingénieur, spécialité: « Thermique et chauffage industriel ».
Grosset (Georges), ingénieur, spécialité: « Physique-Optique ».
Khoromansky (Oleg), ingénieur, spécialité: « Topographie ».
Marey (Robert), ingénieur, spécialité: « Chimie industrielle ».
Massin (Edouard), ingénieur, spécialité: « Métallurgie ».
Massin (Michel), ingénieur, spécialité: « Métallurgie ».
Nguyen Xuan Khuong, ingénieur, spécialité: « Topographie ».
Orain (Michel), ingénieur, spécialité: « Mécanique ».
Pacaud (Jean), ingénieur, spécialité: « Organisation scientifique du travail ».
Pelloquet (Jean), ingénieur, spécialité: « Organisation scientifique du travail ».
Planchais (Georges), ingénieur, spécialité: « Electricité ».
Quillere (Roger), ingénieur, spécialité: « Sécurité du travail ».
Roy (Roger), ingénieur, spécialité: « Radio-électricité ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 18 avril 1952 relatif à la régie d'avances de l'établissement du matériel des bases aériennes;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses et la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, au budget des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'établissement du matériel des bases aériennes une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier;

Traitements des auxiliaires qui entrent au service de l'administration ou la quittent en cours de mois;

Traitements et indemnités dus aux agents affectés outre-mer correspondant à la fraction de mois précédant leur départ et indemnité d'éloignement;

Avances sur frais de déplacement, lorsque le règlement des avances ne peut être assuré avant le départ en mission ou en tournée selon la procédure de l'ordonnancement préalable;

Frais de déplacement lorsqu'il n'a pas été consenti d'avances sur ces frais;

Dépenses urgentes de fonctionnement dans la limite prévue pour les achats sur simple facture.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance susceptible d'être consentie au régisseur est fixée à 20 millions de francs.

Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai maximum d'un mois à compter de la date des payements.

Art. 3. — La régie est placée sous la direction et la responsabilité d'un régisseur central désigné par arrêté du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

Ce régisseur peut consentir des avances à trois sous-régisseurs placés respectivement auprès de la section des domaines, de l'entrepôt de Bonneuil et du conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne, qui sont désignés par le directeur de l'établissement du matériel des bases aériennes et sont chargés de payer les frais de déplacement et les menues dépenses de matériel des organismes annexes susvisés.

Art. 4. — Le régisseur d'avances est assujetti à un cautionnement qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée, et perçoit une indemnité de responsabilité.

Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 5. — L'arrêté du 18 avril 1952 est abrogé.

Art. 6. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale au secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1954.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN-HENRI LABBIEU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 15 mars 1954, les candidats dont les noms suivent sont nommés, après concours, élèves ingénieurs des travaux des télécommunications aériennes à compter du 16 octobre 1953:

MM. Roubiers (Gérard), Fourrier (Maurice), Cambly (Armand), Regnicusi (Pierre).

Par arrêté du 15 mars 1954, les candidats dont les noms suivent sont nommés, après concours, contrôleurs stagiaires de la navigation aérienne:

(A compter du 14 octobre 1953.)

MM. Ducouret (Jean), Deuzet (Jacques), Roland (Jean-Pierre), Peyrussan (Jacques), Negre (André), Delol (Jacques), Ronga (Serge), Daviaud (Christian), Charriere (Jean), Dubreil (Louis), Bourseau (Jacques), Amoretti (Pierre), Prevost (Jacques), Malfre (Jean), Pellelier (Jean), Ramsaud (Pierre), Keller (Serge), Loisy (Raymond), Gautier (Ernest), Beaubillard (Gilbert), Marchadier (André), Fortanet (Paul), Magnolet (Pierre), Groznet (Bernard), Farese (Lucien), Valentin (Claude), Gleizes (Louis-François), Lassale (Roland).

(A compter du 3 février 1954.)

M. Bonal (Clément).

M. Bonal (Clément) est placé en position « sous les drapeaux » à compter du 3 février 1954, en application de l'article 126 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 15 mars 1954, en application de l'article 126 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, les fonctionnaires dont les noms suivent sont placés en position « sous les drapeaux » à compter des dates ci-après:

Ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne.

M. Dumont (Jacques): à compter du 5 février 1954.

Contrôleur de la navigation aérienne.

M. Fleury (André): à compter du 5 février 1954.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 19 mars 1954, est reportée du 1er novembre 1953 au 1er janvier 1954 la date d'effet de l'arrêté du 23 décembre 1953 portant détachement auprès de la Société nationale des chemins de fer français de M. Monnet (Raymond), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées.

Régisseurs d'avances et de recettes.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1952 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des services des ponts et chaussées;

Vu le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 modifiant et complétant le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 10 février 1954 portant création auprès du service de navigation Rhône-Saône et canal du Rhône au Rhin (1re section);

Sur le rapport du 26 février 1954 de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du service de navigation Rhône-Saône canal du Rhône (1re section),

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés régisseurs d'avances auprès du service de navigation Rhône-Saône canal du Rhône au Rhin (1re section), les fonctionnaires dont les noms suivent:

Subdivision de Montbéliard: M. Leger (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Baume-les-Dames: M. Lanchy (Raymond), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Besançon: M. Prudent (Gaston), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Port-sur-Saône: M. Corbex (Jean), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Gray: M. Lamboley (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Chalon-sur-Saône: M. Righini (Ferdinand), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdiviison de Mâcon: M. Savoyet (Jean-F.), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Lyon-Saône: M. Nuget (Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Lyon-Amont: M. Pelletier (Paul), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Lyon-Aval: M. Moussa (Jean), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Valence: M. Rivière (Georges), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision de Montélimar: M. Pradier (Georges), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision d'Avignon-Nord: M. Antonini (Paul), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision d'Avignon-Sud: M. Ravaille (Maurice), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision d'Arles: M. Dayre (Jules), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

Subdivision service de la comptabilité de l'ingénieur en chef du service de navigation à Lyon: M. Gardes (Albert), employé de bureau.

Art. 2. — L'ingénieur en chef du service de navigation Rhône-Saône-canal du Rhône au Rhin (1re section) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 mars 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du personnel de la comptabilité et de l'administration générale,
B. BERNAUD.

Par arrêté en date du 16 mars 1954, M. Desindes (Jean-Marie), commandant d'aérodrome adjoint, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome de Montpellier-Fréjorgues (Hérault), en remplacement de M. Audibert (Maurice), appelé à d'autres fonctions.

MARINE MARCHANDE

Décret du 23 mars 1954 portant nomination du directeur de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes.

Par décret du 23 mars 1954, M. Jean Furnestin, docteur ès sciences, chef de laboratoire de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, est nommé directeur dudit institut, en remplacement de M. Jean Le Gal, décédé.

Décret du 24 mars 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 24 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat à la marine marchande, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 20 mars 1954 portant que la nomination du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Vandeveide (Albert), directeur de la société française de transports Gondrand frères, à Dunkerque; 19 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;

Vu le rapport en date du 16 février 1954 de l'ingénieur en chef de la 4e circonscription électrique;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1953 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'établissement de la ligne 20 kV Tonnerre-Frangey (Yonne).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1954.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est incorporée à la liste des documents joints à l'arrêté du 22 juillet 1947 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, l' « entrée de câble armé types 1221 A, 1222 A, 1223 A, 1573 A, 1632 A, 2445 A », construite par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine), la notice descriptive jointe au présent arrêté, définissant le remplacement du cône en plomb par un cône en matière plastique souple permettant l'emploi de l'entrée sur du câble armé isolé soit au néoprène, soit au plomb.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est incorporée à la liste des documents joints à l'arrêté du 22 novembre 1951 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, l' « entrée de câble armé type CA 11 », construite par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine), la notice descriptive jointe au présent arrêté, définissant le remplacement du cône en plomb par un cône en matière plastique souple permettant l'emploi de l'entrée sur du câble armé isolé soit au néoprène, soit au plomb.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est incorporée à la liste des documents joints à l'arrêté du 30 septembre 1952 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « coffret de contrôle d'isolement type MDPA », présenté par les Mines domaniales de potasse, 11, faubourg d'Altkirch, à Mulhouse (Haut-Rhin), la notice descriptive jointe au présent arrêté, précisant les caractéristiques de l'appareillage contenu dans le coffret.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur séries E et Gamma types 26 N1, 261, 26 N2, 261 *bis*, 26 N3 et 261 *ter*, modèles FRNA/F et FASA/F », construit par la Maison Bréguet, 3, boulevard Vauban, à Douai (Nord).

Les appareils livrés doivent être conformes aux types agréés et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de dispositifs de raccordement d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur séries E et Gamma types 21 N1, 215, 21 N2, 215 *bis*, 21 N3, 215 *ter*, modèles FRNA/F et FASA/F », construit par la Maison Bréguet, 3, boulevard Vauban, à Douai (Nord).

Les appareils livrés doivent être conformes aux types agréés et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 5,5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe TECO type B », construite par les Etablissements Trouvay et Cauvin, 183, rue Ordener, Paris (18e).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles sont équipées de trois piles de 1,5 volt.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret disjoncteur type KD 2 », construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue de Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 5,5 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de dispositifs de raccordement d'un type agréé, avec ou sans plaque intermédiaire, faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci. Si un orifice d'entrée n'est pas utilisé, il sera obturé par une plaque prévue à cet effet;

3° Si plusieurs coffrets sont montés en tableau, leur assemblage devra être effectué au moyen d'une manchette agréée type MJ 1 ou MJ 2, entièrement remplie de compound.

Ces coffrets devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur, ou de tout autre appareil de coupure (tel que prise de courant, prolongateur, etc.). Une plaque indicatrice, très apparente, fixée sur le coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de retirer le couvercle.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type NFG 32/15,7 A à rotor à cage », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 3 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1954: page 2392, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le compresseur Joy, type WK 83 R, modèle 190 1 hs, 1.000 l/ms, construit par Joy Mg Co à Franklin Pa (USA)... », lire: « est agréé..... le compresseur Joy, type WK 83 R, modèle 190, pression 125 1 hs, 1.000 l/mn... ».

(La suite sans changement.)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Habilitation d'un laboratoire d'Algérie à effectuer les analyses préalables à la délivrance du label « vin délimité de qualité supérieure ».

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles;

Vu le décret du 22 janvier 1919 pris pour l'application de ladite loi;

Vu la loi du 6 mai 1919, modifiée par celle du 22 juillet 1927, sur la protection des appellations d'origine;

Vu la loi n° 49-1603 du 18 décembre 1949, complétée par la loi n° 51-682 du 24 mai 1951, relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure;

Vu les arrêtés du 2 avril 1951 relatifs aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » à différents vins bénéficiant d'appellations d'origine;

Vu les arrêtés des 18 juin et 20 novembre 1953 agréant divers laboratoires d'Algérie en vue des analyses préalables à la délivrance du label dont il s'agit;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Le laboratoire du syndicat agricole d'El-Affroun (directeur: M. Moreau) est agréé pour effectuer les analyses prévues dans les arrêtés susvisés du 2 avril 1951.

La compétence de cet établissement est limitée aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Côtes du Zaccar » et « Médéa ».

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole mutuel.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles, ensemble les textes l'ayant modifié ou complété, notamment les articles 38 et 52;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse nationale de crédit agricole en date du 19 février 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux d'intérêt des prêts consentis par les caisses de crédit agricole mutuel ne pourra dépasser:

6 p. 100 pour les prêts à court terme et pour les prêts à moyen terme ordinaires;

4,75 p. 100 pour les prêts à court terme destinés à faciliter le financement des récoltes.

Art. 2. — Le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Habilitation d'un expert pour la délivrance des certificats d'analyse et de pureté de produits agricoles destinés à l'exportation.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 2 juillet 1929, complété par ceux des 8 mai 1950, 20 février, 4 juillet, 8 août 1951; 14 janvier et 19 décembre 1952; 15 février 1954, désignant les chimistes experts chargés de délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des experts habilités à délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation, dans tous les cas où des conventions spéciales ne désignent pas des experts ayant seuls qualité pour la délivrance de tels certificats, est à nouveau complétée ainsi qu'il suit:

III. — *Huiles.*

IV bis. — *Biscuiterie, entremets et produits de régime.*

« M. Saulnier, directeur au laboratoire central de recherches et d'analyses de Paris. »

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 11 mars 1954, le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur grade de fonctionnaires de l'office national interprofessionnel des céréales pour l'année 1954 a été fixé ainsi qu'il suit:

Pour la classe exceptionnelle de chef de bureau.

M. Sala (Bernard).

Pour la classe exceptionnelle de sous-chef de bureau.

M. Delamarre (Maurice).

Pour la classe exceptionnelle de rédacteur.

MM. Guth (Alfred), Kieffer (Roger), Mlle Lehir (Madeleine), Mlle Buzy (Odette).

Pour la classe exceptionnelle d'inspecteur.

MM. Couderc (Daniel), Buissonnière (Georges), Berlin (Pierre), Leriche (René), de Les Champs (Pierre).

Pour la classe exceptionnelle de contrôleur.

MM. Desoize (Robert), Gang (Sylvain), Godefroy (Alfred), Le Louette (Désiré), Lnitaud (Maurice), Brault (Lucien), Juillard (André).

Par arrêté en date du 13 mars 1954, le tableau d'avancement de grade des fonctionnaires de l'office national interprofessionnel des céréales pour l'année 1954 a été arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de chef de bureau.

Ex æquo: MM. Court (Marcel) et Garruchet (Louis).

Pour le grade de chef des services régionaux.

M. Couderc (Daniel).

Pour le grade de sous-chef de bureau.

M. de Bievre (Jean).

Pour le grade d'inspecteur.

MM. Pelage (Marcel), Vezy (Alain), Rauzy (Jean), Hennecleau (Jean).

Services agricoles.

Par arrêté du 1er mars 1954, M. Boulay, ingénieur des services agricoles à la direction des services agricoles des Pyrénées-Orientales, est muté d'office et dans l'intérêt du service, en qualité de chef de culture horticole à l'école nationale d'agriculture de Grignon, à dater du 1er mars 1954.

Par arrêté du 2 mars 1954, M. Renoult, ingénieur principal des services agricoles à la direction des services agricoles de Seine-et-Marne, est muté d'office et dans l'intérêt du service à la direction des services agricoles de la Guadeloupe, pour y exercer les fonctions de directeur.

En attendant sa mise en route pour sa nouvelle affectation, M. Renoult effectuera des stages d'études à l'école d'application d'agriculture tropicale, à dater du 1er mars 1954.

Pendant la durée de ces stages, M. Renoult percevra les indemnités journalières pour frais de mission.

Par arrêté du 5 mars 1954, l'arrêté du 15 janvier 1954 est complété ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Tachon, ingénieur des services agricoles, à la direction des services agricoles du Nord:

A. — CORPS DES INGÉNIEURS DES SERVICES AGRICOLES

3e échelon

Au 13 juillet 1953.

M. Tachon.

Par arrêté du 5 mars 1954, l'arrêté du 15 janvier 1954 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Lubeth, ingénieur principal des travaux agricoles à la direction des services agricoles de la Guadeloupe:

3e échelon.

Au 26 novembre 1951.

M. Lubeth (Edgard) (compte tenu de 1 an 1 mois 5 jours de services militaires non décomptés).

M. Lubeth (Edgard), ingénieur principal des travaux agricoles, est promu au 4e échelon au 26 novembre 1953.

Service des haras.

Par arrêté du 8 mars 1954, l'arrêté du 17 décembre 1953 portant mutation, d'office et dans l'intérêt du service, à compter du 1er janvier 1954, de M. Berenger, directeur des haras de la circonscription de Montier-en-Der, à la circonscription d'Aurillac, est rapporté.

Par arrêté du 8 mars 1954, l'arrêté du 28 janvier 1954, portant mutation d'office et dans l'intérêt du service de M. Jamme, sous-directeur des haras, du haras de Tarbes, au haras de Montier-en-Der, est rapporté.

M. Jamme, sous-directeur des haras, est muté d'office et dans l'intérêt du service du haras de Tarbes au haras d'Aurillac, pour y remplir les fonctions de directeur à dater du 1er mars 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 24 mars 1954 modifiant, pour l'année 1954, la date d'ouverture de la première session ordinaire de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-2281 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative dans les Etablissements français dans l'Inde,

Décrète:

Art. 1er. — La première session ordinaire de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde s'ouvrira exceptionnellement entre le 1er et le 30 avril 1954.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des Etablissements français dans l'Inde et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Administration générale.

Par décision en date du 15 mars 1954, un congé pour affaires personnelles de six mois non renouvelable sans solde, à compter du 8 décembre 1953, est accordé à M. Turgal (Michel), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, provenant de Madagascar, demeurant 20, rue Maury, à Montpellier (Hérault).

Génie rural.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 mars 1954, MM. David (Marc) et de Meredieu (Jacques), ingénieurs du génie rural, en service en Afrique occidentale française, ont été placés dans la position de mission en Afrique du Nord, du 12 avril au 28 avril 1954, en vue de participer au congrès des irrigations et du drainage qui se tiendra à Alger.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 16 mars 1954, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1954, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 322.726.000 F provenant de fonds de concours et recettes assimilées et applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones:

Chap. 1090. — Frais de remplacement	11.566.000 F.
Chap. 1120. — Indemnités éventuelles	1.034.000
Chap. 1130. — Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	9.987.000
Chap. 3010. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	12.032.000
Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel	511.000
Chap. 3090. — Travaux d'impression	20.000.000
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	104.283.000
Chap. 3140. — Matériel des télécommunications	160.933.000
Chap. 4010. — Prestations et versements facultatifs	58.000
Chap. 5300. — Equipement. — Bâtiments	2.294.000
Total	322.726.000 F.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Hucliez (Jacques), secrétaire d'administration stagiaire (rédacteur) à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, admis à l'examen de fin de stage, est nommé secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er décembre 1953.

Par arrêté du 19 mars 1954, Mlle Prieur (Simone), secrétaire d'administration stagiaire (rédacteur) à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, admise à l'examen de fin de stage, est nommée secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er septembre 1953.

Par arrêté du 19 mars 1954, M. Dalmas (René), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, admis au concours d'entrée à l'école nationale d'administration (session de septembre 1953), est, sur sa demande, placé en position de détachement, en qualité d'élève de ladite école, pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1954.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté du 20 mars 1954, Mlle Combes (Simone), inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans le département de Tarn-et-Garonne, est affectée, en la même qualité, au département du Loiret.

Par arrêté du 20 mars 1954, Mme Drugeon (Jacqueline), inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans le département du Pas-de-Calais, est affectée, en la même qualité, au département de la Seine-Inférieure.

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant du ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté en date du 17 mars 1954, sont inscrits, pour l'année 1954, sur la liste d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant du ministère de la santé publique et de la population :

FONCTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS

(Par ordre alphabétique.)

Pour les fonctions de receveur.

M. Andioc, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.

M. Balagna, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.

Mme Cabanel, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

Mlle Calloud, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.

M. Capdepon, rédacteur à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Chapellet, secrétaire de direction au sanatorium national de Vancauwenberghe.

Mlle Choquet, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

M. Cochet, secrétaire de direction à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

M. Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Galtier, secrétaire de direction à l'hospice national des Quinze-Vingts.

M. Joguet, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Marche, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.

M. Mazurelle, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescentes du Vésinet (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Montagnier, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (en position de détachement).

M. Soufflet, commis aux écritures à l'hospice national des Quinze-Vingts.

M. Rippert, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome d'Aix-en-Provence.

M. Victor, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).

Pour les fonctions d'économe.

M. Andioc, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.

M. Capdepon, rédacteur à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Cochet, secrétaire de direction à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

M. Collomb, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bassens.

M. Deconinck, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.

M. Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Galtier, secrétaire de direction à l'hospice national des Quinze-Vingts.

M. Joguet, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Gillot, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

M. Mazurelle, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescentes du Vésinet (titulaire du certificat d'aptitude).

M. Mende, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.

M. Montagnier, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (en position de détachement).

M. Pezier, secrétaire de direction à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

M. Rippert, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome d'Aix-en-Provence.

M. Soufflet, commis aux écritures à l'hospice national des Quinze-Vingts.

M. Victor, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).

Pour les fonctions de secrétaire de direction.

M. Alexandre, commis aux écritures à l'établissement national des convalescentes du Vésinet.

M. Balagna, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.

Mme Cabanel, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

Mlle Calloud, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.

M. Capdepon, rédacteur à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.

M. Deconinck, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.

Mme Dubois (Paulette), commis aux écritures à l'institution nationale des jeunes aveugles.

M. Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.

M. Gillot, commis aux écritures à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

M. Goedgebeur, commis aux écritures au sanatorium national de Vancauwenberghe.

Mlle Maerte, commis aux écritures à l'établissement de bienfaisance de Saint-Maurice.

M. Pitou, commis aux écritures à l'institution nationale des sourds-muets de Paris.

M. Soufflet, commis aux écritures à l'hospice national des Quinze-Vingts.

M. Trappo, rédacteur à l'hôpital psychiatrique autonome d'Aix-en-Provence.

SUSPENSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement rendu le 5 mars 1954 par le tribunal de première instance d'Amiens, statuant en matière disciplinaire, il appert que Me Pillard (Roger), notaire à la résidence de Poix, a été suspendu de ses fonctions pendant une durée de vingt années.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 mars 1954.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 7161) portant réforme fiscale. (Nos 7610-8061. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 mars 1954.

N° 7854. — Rapport de M. Meck, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi et la proposition de résolution relatives à la majoration des rentes d'accidents de travail.

N° 7998. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis modifiant l'article 9 du code des pensions civiles et militaires de retraite relatif à l'attribution d'une bonification de services aux femmes fonctionnaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8011. — Rapport de M. Rabier, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi complétant la loi du 30 décembre 1952 édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie.

N° 8014. — Rapport de M. Peitre, au nom de la commission des pensions, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à faire bénéficier des dispositions de la loi du 6 août 1948, établissant le statut définitif des internés et déportés de la Résistance, les Alsaciens et Lorrains réfractaires à l'incorporation militaire dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes ou déserteurs de ces formations, ainsi que leur famille.

N° 8030. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 832 du code civil en matière de successions (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8046. — Proposition de loi de M. Siefridt tendant à augmenter le nombre des vacations chômées ouvrant droit, pour les ouvriers dockers, à l'indemnité de garantie prévue par la loi du 6 septembre 1947 (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 8072. — Rapport de M. Boutavant, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le billet collectif à 50 p. 100 pour les groupes de dix voyageurs et plus, étudiants ou membres des organisations de jeunesse et de plein air.

N° 8125 (1). — Proposition de résolution de Mme Prin tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin de conserver leur emploi aux 650 travailleurs des Etablissements Sartiaux et Cie, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais) (renvoyée à la commission du travail).

N° 8130. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Maillhe, au nom de la commission du travail, sur le rapport fait au cours de la précédente législature et les propositions de loi relatifs à la silicose professionnelle.

N° 8131. — Rapport de M. Duquesne, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'amendement de la constitution de l'Organisation internationale du travail, adopté par la trente-sixième session de la Conférence internationale du travail.

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Anthonioz, Bachelet, Catoire, Catrice, Catroux, Chatenay, Coirre, Mme Degrond, M. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gaubert, Ganmont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Levacher, Mabrut, Naroun Amar, Noël (Marcel) (Aube), Mme Poinso-Chapuis, MM. Sauer, Vals (Francis), Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Babel, Marcellin, Ramonet.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Aujoulat, Barloux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Billoux, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Frugier, Genton, Giovoni, Gouin (Félix), Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Lacoste, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Petit (Eugène Claudius), Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Vendroux.

Excusé. — M. René Mayer.

Suppléant. — M. Pierre André (de M. Aumeran).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Baurens, Bessac, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Cavelier, Charpentier, Deliaune, Detoeuf, Fourvel, Garavel, Guitton (Antoine) (Vendée), Ihuel, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Mouchet, Paul (Gabriel), Pelleray, Prigent (Tanguy), Rincent, Rochet (Waldeck), Rousselot, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Tremouilhe, Tricart, Vassor, Vermeil.

Suppléants. — M. Aubin (de M. Bapst), M. Laplace (de M. Bourdellès), M. Just Evrard (de M. Florand), M. Briot (de M. Kauffmann), M. Faraud (de M. Alexandre Thomas).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Arnal, Bruyneel, Capdeville, Deboudt (Lucien), Devemy, Ducos, Fredet (Maurice), Gilliot, Joinville (Alfred Mallez), Kœnig, Kuehn (René), Legaret, Lejeune (Max), Maurellet, Métayer, Monsabert (de), Plantevin, Tailiade, Triboulet, Villon (Pierre).

Excusés. — MM. Auban, Badie, Commentry.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Barbier, Béné (Maurice), Cayeux (Jean), Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Lacaze (Henri), Mme Lempereur, MM. Montgolfier (de), Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, M. Regaudie, Mme Rocca, MM. Sauer, Savale.

Excusés. — MM. Barrot, Coirre.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Aït Ali (Ahmed), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrier, Bricout, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Genton, Guthmuller, Lenormand (André), Ouamrane (Abdelmadjid), Provo, Quilici, Rabier, Ribère (Marcel) (Algérie), Schaff, Solinhac, Mme Sportisse, MM. Valle (Jules), Wagner.

Excusés. — MM. René Mayer, Quinson.

Suppléants. — MM. Paternot (de M. Jacques Chevallier), Darou (de M. Nenon), Berthet (de M. Véry), René Schmitt (de M. Guillet), Jean Guitton (de M. Durroux), Noël (de M. d'Astier de La Vigerie), Guiguen (de Mme Grappe), Defferre (de M. Eugène Thomas).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Bourgeois, Chamant, Cherrier, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Douala, Gautier, Girard, Gravoille, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro Giafferri (de), Ninine, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Rolland, Salliard du Rivault, Silvandre, Wasmer.

Suppléants. — MM. Secrétain (de M. Duveau), Lambert (de Mme Rabaté).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Becquet, Capdeville, Coudray, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Reeb, Ribère (Marcel) (Alger), Schmitt (René) (Manche), Siefridt.

Excusés. — MM. Morice, Aubame.

Suppléants. — MM. Jean (Léon) (de M. Audeguil), Binot (de M. Defferre).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Barbier, Bichet (Robert), Demusois, Dufour, Fayaud, Flandin (Jean-Michel), Levindrey, Médecin, Noël (Marcel) (Aube), Regaudie, Souquès (Pierre).

Excusés. — MM. Barthélemy, André Morice, Nigay, Peytel, de Villoutreys, Midol, Barrier, Louis Martel, Moynet, Sibué.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Aït Ali (Ahmed), Badie, Berthet, Devemy, Dixmier, Dufour, Mme Gabriel-Péri, MM. Godin, Guislain, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Liautey (André), Morève, Moulon, Pradeau, Tourné.

Suppléant. — M. Darou (de M. Draveny).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Cavelier, Chabenat, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Courrière, Crouzier, Degoutte, Febvay, Garet (Pierre), Gauteri, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Lamarque-Cando, Le Coutaller, Lenormand (André), Levindrey, Nisse, Petit (Eugène-Claudius), Pinchet, Prache, Raymond-Laurent, Rousselot, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Siefridt, Thiriet, Tribouley.

Excusé. — M. Binot.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Apithy, Aubame, Bettencourt, Césaire, Defferre, Dronne, Estèbe, Forcinal, Magendie, Molinatti, Ninine, Raingeard, Senghor, Silvandre, Solinhac, Védrines, Yacine (Diallo).

Excusés. — MM. Charles Benoist, Dicko, Joseph Dumas, Hettier de Boislambert, Juglas, Tony Révillon, Temple, Mallez.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Malbrant), Aujoulat (de M. Guissou).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Caillet (Francis), Cochart, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Fayet, Mme Galicier, MM. Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Linet, Mailhe, Paquet, Reille-Soult, Renard (Adrien) (Aisne), Valentino, Viatte.

Excusé. — M. Garet (Pierre).

Suppléants. — MM. Klock (de M. Henri Meck), Taillade (de M. Duquesne).

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Arnal, Bettencourt, Boubey (Jean), Fonlupt-Esperaber, Isorni, Kriegel-Valrimont, Mondon, Paquet.

Réunions de commissions du jeudi 25 mars 1954.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la production industrielle, à neuf heures quarante-cinq et onze heures. — Local n° 261.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures quinze. — Local n° 249.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à quinze heures. — Local n° 255.

Commission de l'éducation nationale (sous-commission de la recherche scientifique), à dix-sept heures. — Local n° 262.

Sous-commission chargée d'étudier les questions relatives à l'agence France-Presse, à onze heures. — Local n° 230.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à neuf heures trente. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 mars 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 224 du code pénal. (Nos 44 et 134, année 1954. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Léon David, Mlle Mireille Dumont et des membres du groupe communiste, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent devant les répercussions du pool charbon-acier dans l'industrie charbonnière et notamment dans les bassins de Provence et le bassin des Cévennes. (Nos 626, année 1953, et 133, année 1954. — M. Armengaud, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 25 mars 1954.

N° 133 (1). — Rapport de M. Armengaud sur la proposition de résolution relative aux répercussions du pool charbon-acier dans l'industrie charbonnière.

N° 151. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées.

N° 152. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires du ministère de la France d'outre-mer.

N° 155. — Rapport de M. Gaston Charlet sur la proposition de loi tendant à modifier la loi accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 23 mars 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Bouquerel, Enjalbert, Jacques Gadoin, Julien Gautier, Hoeffel, Koessler, Longchambon, François Patenôtre, de Raincourt, Rochereau, Tamzali Abdennour, de Villoutreys.

Suppléants. — MM. Louis (André), Ben Miloud Khelladi, Marllal Brousse, Mme Cardot.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Clerc, Henri Cordier, Marcel Lemaire, Méric, Naveau, Pauly, Zèle.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Brizard, Chaintron, Chazette, Pierre Commin, Michel Debré, Lelant, Marius Moutet, Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Tamzali Abdennour, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Michel Yver.

Excusés. — MM. Carcassonne, Général Petit, Henry Torrès.

Suppléants. — MM. Berthoin, Léo Hamon, Hauriou.

Assistait en outre à la séance. — M. Maroger, au titre de la commission des finances.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Ben-Chiha Abdelkader, Jean Bène, Georges Bernard, Brettes, Dupic, Charles Durand, Jean Durand, Pierre Fleury, Etienne Gay, de Geoffre, Lecerf, Milh, Perdereau, Péridier, Voyant.

Suppléants. — Mme Crémieux, MM. Delorme, Enjalbert, Sclafer.

Excusés. — MM. Claparède, Gaspard, Jules Pinsard.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Alric, Robert Aubé, Augarde, Charles Barret, Bergeaud, Marcel Boulangé, Giacomoni, de Lachomette, Marosselli, de Maupeou, Michelet, de Montullé, général Petit, Piales, Rotinat, Voyant.

Suppléants. — MM. Delrieu, Jaouen, Zafimahova.

Excusés. — MM. Brunhes (Julien), Clerc, Estève, Pidoux de la Maduère.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Jean Berlaud, Mme Marie-Hélène Cardot, M. Delrieu, Mlle Mireille Dumont, MM. Lelant, Gaston Manent, de Maupeou, Georges Maurice, Monichon, Raymond Pinchard, Primet, Southon.

Excusés. — MM. Bordeneuve, Canivez, Cayrou, Laingo, Lamousse, Lemaître, Morel, Olivier, Poisson.

Commission des finances.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Jean Berthoin, Pierre Boudet, Bousch, André Boutemy, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Georges Lafargue, Albert Lamarque, Emilien Lieutaud, Liot, Jean Maroger, Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Rogier, Alex Roubert, Sclafer, Maurice Walker.

Excusé. — M. Jacques Masteau.

Suppléants. — MM. Brousse, Castellani, Delrieux, Le Guyon, Marosselli, J.-L. Tinaud.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Beauvais, Jean Boivin-Champeaux, Gaston Charlet, Jean Geoffroy, Giacomoni, Gilbert-Jules, Mahdi Abdallah, Namy, Péridier.

Excusés. — MM. Carcassonne, Georges Maire, Marcilhacy, Georges Pernot.

Suppléants. — MM. Florisson, Lodéon.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Abel-Durand, Jules Castellani, Claireaux, Denvers, Mlle Mireille Dumont, MM. Florisson, Jézéquel, Lachèvre, Albert Lamarque, Le Bot, Paumelle, Razac, Jean-Louis Tinaud, Voyer'h, Joseph Yvon.

Suppléants. — MM. Louis André, Hassen Gouled, Michelet.

Excusés. — MM. Boudinot, Dulin, Yves Estève, Etienne Gay, Josse, Lasalarié, Le Digabel, Milh, Romani, Symphor.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents. — MM. Abel-Durand, Chastel, Mmes Marcelle Devaud, Girault, MM. Hassan Gouled, Menu, Méric, François Ruin, Tharradin, Zafimahova.

Suppléant. — M. Walker.

Excusés. — MM. Baratgin, Boudinot, Dassaud, Gaston Fourrier, Minvielle, Symphor.

Convocation de commission.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le jeudi 25 mars 1954, à quinze heures trente (local n° 207) :

I. — Désignation du rapporteur du projet de loi (n° 137, année 1954) portant abrogation de la loi n° 46-2193 du 11 octobre 1946 relative à certaines conditions d'accès au diplôme d'Etat de docteur en médecine, de chirurgien dentiste et de pharmacien, et à modifier l'article 360 du code de la santé publique.

II. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 151, année 1954) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du jeudi 25 mars 1954.

Commission de la défense nationale, à quinze heures trente. — Local n° 217.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à quinze heures trente. — Local n° 207.

Commission des finances, à dix heures et à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, à seize heures. — Local n° 202.

Commission de coordination « Traité de Communauté charbon-acier », à dix-sept heures. — Local n° 201.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 25 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Désignation de trois membres du Conseil économique.

2. — Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur les dossiers d'élection de MM. Laurin et Djima Doumbaye, élus par le territoire du Tchad. (N° 102, année 1954. — M. Troisgros, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo. (N°s 302, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur; et n° 62, année 1954. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et le protocole additionnel à cette convention, signé à Paris le 20 mars 1952. (N°s 61, 65 et 98, année 1954. — M. Fontanet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Griaule, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Dusseaulx et des membres du groupe d'union française et d'action sociale, tendant à demander au Gouvernement de prendre d'urgence des mesures d'aide à l'exportation vers l'étranger, en faveur de certaines productions des territoires d'outre-mer. (N°s 71 et 95, année 1954. — M. Losle, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la justice de droit local en Afrique occidentale française modifiant divers articles du décret du 3 décembre 1951. (N°s 14 et 99, année 1954. — M. Boisdon, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer relatif à la justice de droit local à Madagascar modifiant divers articles du décret du 9 mai 1995. (N°s 15 et 100, année 1954. — M. Boisdon, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer relatif à la justice de droit local au Togo modifiant divers articles du décret du 21 avril 1953. (N°s 16 et 101, année 1954. — M. Boisdon, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 mars 1954.

N° 86 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 7915) modifiant et complétant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, telle qu'elle a été rendue applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 91 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 4154) tendant à ratifier le décret du 31 mars 1952 approuvant une délibération prise le 30 novembre 1951 par le conseil d'administration du Cameroun, tendant à modifier l'article 122 du décret du 17 février 1921 portant réglementation douanière au Cameroun (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 92 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 4291) tendant à ratifier le décret du 18 mai 1952 approuvant une délibération prise le 12 novembre 1951 par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française, demandant la modification du tarif douanier du territoire applicable aux envois postaux et aériens à caractère privé (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 93 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 5424) tendant à ratifier le décret du 25 juillet 1952 approuvant une délibération de la commission permanente du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 22 janvier 1952, tendant à étendre le régime de l'admission temporaire à la résine synthétique entrant dans la fabrication des contreplaqués (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 94 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 5425) tendant à ratifier le décret du 18 août 1952 approuvant une délibération prise le 26 mars 1952 par le conseil d'administration du Cameroun modifiant les dispositions du code des douanes en vigueur dans le territoire en ce qui concerne le dépôt en douane des marchandises (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 102 (1). — Avis par M. Troisgros, au nom de la commission d'instruction, sur les dossiers d'élection de MM. Laurin et Djima Doumbaye, élus par le territoire du Tchad.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 23 mars 1954.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents: MM. Burkhardt, Chekkal Daho, Deroux, Dupuy (Marcel), Mme Eboué-Tell, MM. Gervais, Kamil, Mlle Le Ber, MM. Michaiel, Sarr Ibrahima, Sicé (Général). *Suppléants:* M. Chekkal Daho de M. Régarra, M. Marcean Dupuy de M. Périer, Mme Eboué-Tell de M. Dubois, Mlle Le Ber de M. La Gravière, M. Sarr de M. Mbida, M. le général Sicé de M. Theetten.

Excusés: M. Coulibaly, Mme Malroux, M. Thomas.

Comptabilité.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents: MM. Antonini, Alfred Bour, Cazelles, Dardelle, Doan Huu Giam, Georget, Reverbori.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents: MM. Max André, Bazé, Castex, Fleury, Fontanet, Gaumard, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Lachenal, Lamousse-Lynac, Legentilhomme (Général), Lévy (Roger), Marguerite, Mbida, Moullec (Contre-Amiral), Schleiter (Gabriel), Schneider. *Suppléants:* M. Jean Guiter de M. Frey, M. Fleury de M. Auda, M. Coquart de Mme Emilienne Moreau, M. Dardelle de M. Signoret.

Excusé: M. Do Huu Thinh.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents: MM. Belabed, Bernier, Alfred Bour, de Bruchard, Chekkal Sidia, Chekkal Daho, Cornet, Jumillon, Paioux, Troisgros. *Suppléants:* M. Alfred Bour de M. Boisdon, M. Cornet de M. Morel, M. Bernier de M. Saïdou Djermakoye.

Excusés: MM. Antonini, Polycarpe.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 24 mars 1954.

Présents: MM. Alduy, Barry, Castex, Charles-Cros, Deroux, Duval, Fillon, Fleury, Guillabert, Jacquier, Jumillon, Lhuillier, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Rogué, Roy. *Suppléants:* M. Castex de M. Charlier, M. Cazelles de M. Diallo, M. Fillon de M. Jacobsen, M. Lhuillier de M. Charles, M. Nguyen Duy Thanh de M. Nguyen Van Ty, M. Rogué de M. Dède.

Excusés: MM. Keita-Modibo, Iba Zizen, Ahmed Abdallah, Sérot.

Assistait en outre à la séance: M. Marchandise, chef de cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

Annulation de convocation de commission.

La réunion de la commission d'information, prévue pour le jeudi 25 mars 1954, à dix heures trente (local n° 33), à Paris, est annulée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne, inséré au *Journal officiel* du 20 janvier 1954, les importateurs sont informés de la mise en répartition des contingents ci-après.

Les modalités d'importation sont fixées comme suit:

I. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules AC et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le 8 avril à midi.

NUMEROS de poste.	NUMEROS du tarif douanier.	PRODUITS
501 B	Ex 2007.	Boutons de verre.
523	Ex 2018 B.	Ampoules isolantes finies.
393	Ex 1233.	Bouteilles et flacons.
395	1236, 1257.	Gobeleterie.
397	1238 B, C, D.	Verrerie d'éclairage.
400	Ex 1241.	Verres techniques pour laboratoires au borosilicate.
401 A	1249, 1251 C.	Verrerie.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules AC et accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français, dans la mesure du possible, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du 1er avril.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

NUMEROS de poste	NUMEROS du tarif douanier	PRODUITS
391	1224, 1225, ex 1226, 1227 à 1232.	Verres plats (à l'exception des verres colorés).
392	Ex 1226.	Verres à vitre de couleur pour signalisation.
388	Ex 1239, 1246.	Verres de lunetterie.
389	Ex 1241.	Verres pelliculaires.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar.

Rectificatif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 23 mars 1954 (p. 2784):

Au troisième alinéa de l'avis susvisé, au lieu de: « Les importations sont réservées aux filateurs ou importateurs agissant pour le compte de ceux-ci, dans la limite de leurs droits à répartition, sous le contrôle, etc. », lire: « Les importations sont réservées aux utilisateurs ou importateurs agissant pour le compte, etc. ».

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1954:

1° Page 2784, 2e colonne, Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie, Tableau des marchandises à exporter sous engagement de change, colonne désignation des marchandises, n° 767 A, 2°, au lieu de: « Sciages de tous bois communs autres, autres que conifères », lire: « Sciages de tous bois communs autres que conifères »;

2° Page 2785, 1re colonne, article 5 du même avis, ajouter à la liste des produits à exporter hors contingent: « Grumes de bois communs tropicaux, entreposés dans la métropole, sous réserve de la production d'une attestation de l'exportateur, indiquant la provenance des bois et la devise employée pour l'achat initial ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de cuirs bruts de bovins à destination des pays membres de l'O. E. C. E.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent d'exportation de cuirs lourds et extra-lourds, entiers ou non, de bovins adultes (bœufs, vaches, taureaux) à destination des pays membres de l'O. E. C. E.

Les demandes d'exportation, établies en cinq exemplaires, sur formules réglementaires, modèle 02, seront valablement reçues par l'office des changes (1e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater du cinquième jour suivant la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Les licences, après examen de la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, seront délivrées au fur et à mesure de leur présentation, et jusqu'à épuisement du contingent, sous réserve:

1° Que les prix, librement débattus entre acheteurs et vendeurs, soient normaux;

2° Que les demandes soient accompagnées des pièces suivantes:

Ordre d'achat original de l'importateur;

Facture définitive en triple exemplaire;

Fiche comportant la description exacte de la marchandise (nombre de pièces, provenance, raie, choix, poids salé total) et l'indication du prix unitaire en francs français, au kilogramme, poids salé, base premier choix, ainsi que la valeur totale de la marchandise.

La durée de validité des licences, fixée à trois mois, ne pourra être renouvelée.

Tout exportateur ayant demandé et obtenu une licence et n'ayant pas effectué l'exportation correspondante dans les délais prescrits, ne sera plus habilité à déposer de demandes d'autorisation d'exportation de cuirs bruts de bovins pendant un an à partir de la date de délivrance de sa licence.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs), 42, rue La Boétie, à Paris (8e), des quantités réellement expédiées par eux, au fur et à mesure de leurs exportations.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la douzième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Paris (salle Pleyel), le 24 mars 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

		Série A.	Série B.
6	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
0	—	2.000 F.	2.000 F.
68	—	3.000 F.	5.000 F.
86	—	3.000 F.	5.000 F.
93	—	4.000 F.	6.000 F.
74	—	5.000 F.	7.000 F.
091	—	6.000 F.	10.000 F.
103	—	8.000 F.	12.000 F.
910	—	10.000 F.	16.000 F.
722	—	12.000 F.	20.000 F.
924	—	14.000 F.	24.000 F.
176	—	20.000 F.	30.000 F.
3.919	—	30.000 F.	40.000 F.
0.270	—	30.000 F.	40.000 F.
4.029	—	30.000 F.	40.000 F.
4.826	—	40.000 F.	60.000 F.
9.816	—	40.000 F.	60.000 F.
1.553	—	40.000 F.	60.000 F.
9.202	—	60.000 F.	80.000 F.
4.360	—	60.000 F.	80.000 F.
0.178	—	60.000 F.	80.000 F.
8.765	—	80.000 F.	120.000 F.
0.503	—	80.000 F.	120.000 F.
1.513	—	80.000 F.	120.000 F.
5.794	—	100.000 F.	140.000 F.
8.467	—	150.000 F.	200.000 F.
46.209	—	200.000 F.	250.000 F.
06.859	—	200.000 F.	250.000 F.
69.972	—	200.000 F.	250.000 F.
75.904	—	200.000 F.	250.000 F.
76.970	—	200.000 F.	250.000 F.
13.402	—	200.000 F.	250.000 F.
97.580	—	600.000 F.	400.000 F.
59.142	—	600.000 F.	400.000 F.
87.257	—	600.000 F.	400.000 F.
16.667	—	1.000.000 F.	600.000 F.
12.665	—	1.000.000 F.	600.000 F.
70.863	—	1.000.000 F.	600.000 F.
78.754	—	1.200.000 F.	800.000 F.
38.078	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
63.553	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
08.489	—	2.000.000 F.	1.200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
290.759	gagnent.....	4.000.000 F.	1.600.000 F.
224.526	—	4.000.000 F.	1.600.000 F.
038.525	—	8.000.000 F.	2.500.000 F.
186.530	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
169.903	—	15.000.000 F.	6.000.000 F.
089.574	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 31 mars 1954, à Brest (Finistère).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires de direction des écoles nationales d'enseignement technique.

Un concours pour le recrutement de secrétaires de direction des écoles nationales d'enseignement technique s'ouvrira le 13 septembre 1954.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1er juillet, dernier délai, par le recteur de chaque académie (inspection principale de l'enseignement technique).

Le nombre de postes mis au concours et l'horaire des épreuves seront publiés ultérieurement.

Les candidats doivent être de nationalité française, âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1954, et

Soit être titulaires de l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat;
Brevet supérieur;
Brevet d'enseignement commercial (2e degré);
Brevet supérieur d'études commerciales;
Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section commerciale);
Brevets professionnels relevant du commerce et de l'administration privée des entreprises,

Soit avoir accompli cinq ans de service en qualité d'agent spécialisé de 1re ou 2e catégorie dans un établissement public, ou en qualité de secrétaire auxiliaire dans une école nationale d'enseignement technique.

Le règlement et le programme de ce concours ont été publié au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris (6e), dans les numéros 1 du 1er janvier 1953 et 6 du 11 février 1954.

Tous renseignements complémentaires relatifs à ce concours et, notamment en ce qui concerne la composition du dossier d'inscription, seront fournis sur demande par le service des examens des inspections principales de l'enseignement technique.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique et du Luxembourg.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 3 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 25 décembre 1953 (p. 11583), les exportateurs sont informés que le contingent de 13.000 mètres cubes de grumes de hêtre ouvert à destination de la Belgique et du Luxembourg par avis aux exportateurs du 30 décembre 1953 est épuisé.

Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter concernant ce poste de grumes de hêtre, cesseront donc d'être recevables huit jours francs après la publication du présent avis.

Avis de concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs contractuels d'abattoirs industriels.

Un concours sur épreuves et sur titres sera ouvert, en application des arrêtés des 6 août 1952 (*Journal officiel* du 21 août 1952, p. 8359) et 26 janvier 1953 (*Journal officiel* du 12 février 1953, p. 1430), le mardi 27 avril 1954, à dix heures, au laboratoire central de recherches vétérinaires, 22, rue Pierre-Curie, à Alfort (Seine), pour le recrutement de vétérinaires contractuels chargés de l'inspection d'abattoirs industriels situés dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Côtes-du-Nord, de l'Indre et dans tout autre département ayant un poste à pourvoir d'ici le 31 décembre 1954.

Le programme du concours, le modèle du contrat à souscrire et tous autres renseignements seront adressés sur demande faite au service vétérinaire, ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Avis relatif au concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture d'Alger.

Le concours sur titres et sur épreuves, annoncé au *Journal officiel* du 5 février 1954, en vue du recrutement d'un maître de conférences d'économie rurale à l'école nationale d'agriculture d'Alger, s'ouvrira le 27 avril 1954 au siège de cet établissement.

Tous renseignements concernant l'organisation de ce concours seront fournis sur demande adressée à l'école nationale d'agriculture d'Alger (Maison Carrée, Alger), ou au ministère de l'agriculture (service de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e), où les candidatures seront reçues jusqu'au 12 avril 1954 inclus.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé du Puy-de-Dôme.

Un poste de rédacteur est vacant à la direction départementale de la santé du Puy-de-Dôme.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe au sanatorium départemental de Pouancé (Maine-et-Loire).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe au sanatorium départemental de Pouancé, aura lieu les 26 et 27 avril 1954 à la préfecture de Maine-et-Loire.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins, jouissant de leurs droits civiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans à la date du concours et ne devraient pas avoir dépassé l'âge de trente ans le 1er janvier 1954. Cette limite d'âge est toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite ainsi que d'une année par enfant à charge sans que ces dispositions puissent permettre l'admission au concours des candidats âgés de plus de quarante ans et qui ne seraient pas déjà titulaires d'un emploi dans une administration de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Les candidatures sont reçues jusqu'au 3 avril 1954 à la préfecture de Maine-et-Loire (2e division, 3e bureau).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 mars 1954.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350	..(1)	.. ..	349 95	.. ..
359 70	Canada	1 $ Can.	.. ..	.. ..	.. ..	360 10	.. ..
164 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.. ..	.. ..	164 ..	.. ..
8391 50	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8393 .	8392 ..
701 50	Belgique	100 F b	703 ..	694 75	705 25	701 60	701 50
5065 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5065 ..	5064 ..
983 15	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 60	983 50
4915 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4915 ..	4914 ..
9238 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9238 50	9237 ..
6761 50	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6763 ..	6762 ..
8047 ..	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8048 50	8047 ..
1007 ..	Égypte	1 liv. ég	1006 04	997 .	1013 .	1009 ..	1008 ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.. ..
4075 ..	Mexique	100 pes	4057 97	4025 .	4090 ..	4070 ..	4065 ..
1220 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1219 70	1219 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kes	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.. ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	.. ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..(2	1355 ..(2		

Zone C. F. A	100 F C F A	200
Zone C. F. P	100 F C F. P	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F	7330

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.011.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LA PRECISION MECANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 11, RUE VERGNIAUD, PARIS (13e)
R. C. : Seine n° 78183.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Septième amortissement (15 avril 1954).

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission de l'emprunt, la société La Précision mécanique a procédé au rachat en Bourse de la totalité de la septième annuité prévue au tableau d'amortissement.
En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1954.

Liste des numéros d'obligations amorties par tirage au sort et non remboursées.

Tirage 1953.

2.544 — 2.548 à 2.556.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 28 juin 1947.*)

Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.600.000 F
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE PASTOURELLE, PARIS (3e)
R. C. : Seine n° 41390.

Obligations 4 1/2 0/0 1944 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 67 obligations amorties au quatrième tirage (10e amortissement) effectué le 18 février 1954** (la société a racheté 28 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 5	53	733 et 734	53	1.491 à 1.494	54
31 à 35	53	896	54	1.521	54
131 à 135	53	936 à 940	53	1.524 et 1.525	54
166 à 170	46	1.001	54	1.642 à 1.645	54
187 à 190	53	1.066 à 1.068	53	1.744 et 1.745	53
251 à 255	54	1.126 et 1.127	53	1.801 à 1.804	53
432 à 435	54	1.130 et 1.131	53	1.911 et 1.912	54
436 et 437	54	1.135	53	1.915	54
542 et 543	54	1.142	46	1.916 à 1.920	54
589 et 590	53	1.286 à 1.290	54	1.921 à 1.925	54
625	54	1.328 à 1.330	54	1.931 à 1.936	54
655	54	1.444 et 1.445	54	1.971 à 1.975	54
720	54	1.461 à 1.465	54		

Les obligations amorties en 1954 seront remboursables à partir du 10 avril 1954.

ENTREPOTS MODERNES DE PANTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.025.000 F
SIÈGE SOCIAL : 31, QUAI DE L'OURCQ, A PANTIN
R. C. : Seine n° 33853.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des entrepôts modernes de Pantin a procédé au rachat des obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu pour le 15 juillet 1954.
La totalité de l'annuité pour le service ayant été employée, il n'a pas été effectué de tirage.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 23 septembre 1945.*)

Société anonyme Métallurgique d'Aubrives et Villerupt

AU CAPITAL DE 618.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A VILLERUPT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C. : Briey B 100.

Obligations 6 1/2 0/0 1949.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 288 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 15 avril 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

MANUFACTURE de CHAUSSURES de MOULINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54.250.000 F
SIÈGE SOCIAL : 13, RUE HENRI-BARBUSSE, MOULINS-SUR-ALLIER
R. C. : Moulins n° 752.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 9 obligations 4 0/0 1946.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1954 pour l'amortissement du 15 avril 1954.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Lignes Télégraphiques et Téléphoniques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : CONFLANS-SAINTE-HONORINE (SEINE-ET-OISE)
R. C. : Versailles n° 11148.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 298 obligations 3 3/4 0/0 1935, dont le huitième amortissement est prévu pour le 10 avril 1954.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1954.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Compagnie des Produits chimiques de Roche-la-Molière

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 21, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE

R. C.: Seine n° 282297 B.

Obligations 5 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 319 obligations sorties au tirage du 26 février 1954 et remboursables à partir du 20 avril 1954 au pair de 1.000 F, coupons du 20 octobre 1953 et suivants attachés, aux guichets du Crédit lyonnais, à Lyon, Paris et ses agences** (il a été procédé d'autre part au rachat en Bourse de 357 obligations pour parfaire l'amortissement);

2° **Des obligations amorties antérieurement et non remboursées.**

NOTA. — Les nombres portés dans les colonnes en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

4 (54)	3.171 (51)	5.669 (54)	8.387 (54)	10.949 (54)
14 (54)	3.192 (54)	5.680 (54)	8.389 (54)	11.014 (54)
47 (54)	3.198 (54)	5.687 (54)	8.482 (54)	11.045 (54)
70 (54)	3.204 (52)	5.688 (53)	8.489 (54)	11.058 (51)
129 (54)	3.255 (53)	5.711 (53)	8.507 (54)	11.267 (54)
280 (54)	3.270 (54)	5.746 (54)	8.512 (54)	11.269 (52)
303 (54)	3.287 (54)	5.767 (47)	8.630 (54)	11.274 (48)
355 (54)	3.320 (54)	5.771 (54)	8.677 (54)	11.315 (52)
415 (54)	3.408 (54)	5.792 (54)	8.736 (54)	11.415 (54)
542 (54)	3.452 (44)	5.796 (54)	8.743 (54)	11.436 (54)
547 (52)	3.460 (47)	5.901 (54)	8.881 (54)	11.438 (54)
569 (54)	3.473 (54)	6.219 (54)	8.900 (53)	11.446 (54)
600 (54)	3.496 (54)	6.313 (54)	8.960 (54)	11.485 (54)
605 (54)	3.521 (54)	6.390 (54)	8.966 (53)	11.522 (54)
743 (54)	3.655 (53)	6.416 (53)	8.978 (54)	11.542 (54)
752 (54)	3.685 (52)	6.434 (53)	9.010 (54)	11.577 (54)
768 (54)	3.697 (54)	6.507 (54)	9.040 (54)	11.582 (54)
770 (54)	3.702 (54)	6.514 (54)	9.045 (54)	11.619 (53)
798 (54)	3.703 (53)	6.522 (54)	9.086 (54)	11.653 (54)
879 (54)	3.712 (54)	6.523 (53)	9.122 (54)	11.696 (54)
956 (54)	3.715 (53)	6.527 (54)	9.148 (53)	11.698 (52)
967 (54)	3.733 (54)	6.539 (53)	9.169 (54)	11.724 (54)
978 (52)	3.790 (53)	6.556 (53)	9.278 (54)	11.784 (54)
979 (54)	3.791 (51)	6.565 (53)	9.290 (54)	11.794 (54)
1.026 (54)	3.793 (46)	6.597 (54)	9.391 (54)	11.805 (53)
1.035 (53)	3.805 (54)	6.610 (54)	9.415 (54)	11.896 (54)
1.050 (54)	3.843 (54)	6.651 (54)	9.417 (54)	11.920 (54)
1.110 (51)	3.867 (48)	6.680 (54)	9.450 (54)	11.939 (54)
1.148 (53)	3.892 (53)	6.685 (54)	9.456 (49)	11.943 (54)
1.155 (54)	3.893 (54)	6.704 (54)	9.462 (54)	11.974 (45)
1.347 (54)	3.918 (54)	6.712 (53)	9.471 (54)	11.979 (54)
1.616 (54)	3.966 (54)	6.744 (53)	9.492 (54)	11.995 (54)
1.629 (54)	3.975 (54)	6.750 (54)	9.544 (54)	11.998 (54)
1.631 (53)	3.983 (54)	6.791 (49)	9.522 (51)	12.003 (54)
1.711 (49)	4.019 (54)	6.814 (53)	9.525 (54)	12.044 (54)
1.713 (54)	4.111 (54)	6.819 (55)	9.579 (54)	12.051 (54)
1.714 (53)	4.116 (54)	6.850 (49)	9.606 (54)	12.129 (53)
1.775 (54)	4.124 (52)	6.964 (54)	9.698 (54)	12.131 (54)
1.791 (52)	4.151 (54)	7.028 (54)	9.721 (48)	12.138 (54)
1.840 (54)	4.192 (54)	7.031 (50)	9.775 (54)	12.193 (54)
1.856 (53)	4.207 (54)	7.089 (54)	9.779 (54)	12.204 (54)
1.909 (54)	4.212 (50)	7.091 (54)	9.821 (54)	12.284 (47)
1.922 (49)	4.240 (53)	7.104 (54)	9.850 (54)	12.339 (54)
1.939 (49)	4.341 (54)	7.226 (53)	9.875 (54)	12.358 (54)
1.958 (54)	4.343 (53)	7.236 (52)	9.890 (53)	12.468 (53)
1.983 (53)	4.393 (53)	7.253 (54)	9.915 (53)	12.479 (54)
1.986 (54)	4.412 (54)	7.302 (52)	9.921 (52)	12.516 (54)
2.042 (50)	4.461 (54)	7.331 (54)	9.939 (54)	12.536 (53)
2.178 (52)	4.467 (54)	7.366 (54)	9.948 (54)	12.554 (54)
2.220 (54)	4.471 (54)	7.404 (54)	9.949 (53)	12.587 (54)
2.231 (54)	4.473 (54)	7.588 (54)	9.951 (54)	12.622 (49)
2.262 (54)	4.478 (54)	7.602 (54)	9.993 (54)	12.625 (54)
2.272 (52)	4.519 (54)	7.605 (45)	10.047 (53)	12.653 (53)
2.288 (53)	4.561 (54)	7.618 (54)	10.055 (54)	12.758 (54)
2.299 (53)	4.646 (54)	7.627 (49)	10.111 (54)	12.841 (54)
2.315 (54)	4.670 (54)	7.635 (54)	10.120 (54)	12.949 (53)
2.369 (54)	4.751 (54)	7.638 (54)	10.235 (54)	13.041 (54)
2.370 (53)	4.768 (54)	7.664 (54)	10.279 (49)	13.020 (54)
2.402 (52)	4.895 (54)	7.665 (54)	10.309 (54)	13.023 (51)
2.771 (54)	4.896 (52)	7.666 (54)	10.395 (54)	13.041 (54)
2.786 (54)	5.053 (54)	7.716 (53)	10.397 (54)	13.053 (52)
2.796 (54)	5.073 (54)	7.723 (54)	10.426 (54)	13.099 (54)
2.800 (54)	5.242 (54)	7.836 (54)	10.447 (54)	13.115 (54)
2.824 (49)	5.255 (54)	7.886 (54)	10.462 (52)	13.127 (54)
2.828 (54)	5.256 (54)	7.906 (53)	10.479 (54)	13.142 (54)
2.858 (54)	5.258 (54)	7.927 (53)	10.556 (54)	13.161 (54)
2.880 (53)	5.290 (53)	7.943 (54)	10.624 (54)	13.165 (48)
2.889 (54)	5.305 (54)	7.966 (54)	10.726 (54)	13.176 (54)
2.917 (52)	5.455 (53)	8.082 (52)	10.751 (54)	13.178 (54)
2.918 (54)	5.457 (54)	8.099 (52)	10.786 (54)	13.181 (54)
2.970 (54)	5.463 (53)	8.119 (53)	10.799 (54)	13.225 (54)
2.977 (54)	5.466 (53)	8.123 (54)	10.810 (54)	13.281 (50)
2.991 (54)	5.563 (54)	8.132 (54)	10.851 (52)	13.283 (54)
3.031 (52)	5.594 (53)	8.139 (54)	10.853 (50)	13.329 (54)
3.132 (54)	5.617 (53)	8.163 (54)	10.914 (53)	13.369 (54)
3.162 (54)	5.631 (52)	8.342 (54)	10.917 (45)	13.425 (54)
13.522 (54)	13.814 (54)	14.577 (54)	14.948 (54)	15.441 (54)
13.528 (54)	13.929 (54)	14.663 (54)	15.001 (54)	15.450 (53)
13.533 (54)	13.968 (54)	14.677 (54)	15.003 (52)	15.490 (54)
13.552 (54)	13.980 (53)	14.681 (54)	15.031 (54)	15.538 (54)
13.555 (54)	14.027 (54)	14.689 (54)	15.170 (54)	15.539 (54)
13.615 (54)	14.098 (53)	14.708 (54)	15.201 (54)	15.565 (54)
13.622 (53)	14.121 (54)	14.783 (53)	15.202 (54)	15.605 (54)
13.623 (54)	14.147 (54)	14.784 (54)	15.255 (52)	15.645 (54)
13.624 (54)	14.311 (49)	14.790 (54)	15.261 (54)	15.764 (52)
13.633 (54)	14.335 (54)	14.803 (54)	15.290 (49)	15.774 (54)
13.635 (54)	14.430 (54)	14.843 (54)	15.292 (49)	15.824 (54)
13.690 (54)	14.444 (54)	14.885 (54)	15.323 (54)	15.916 (54)
13.767 (54)	14.547 (54)	14.904 (54)	15.336 (54)	15.971 (53)
13.811 (53)	14.571 (54)	14.921 (54)		

Compagnie Industrielle des Sables de Nemours

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: 12, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 114309.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 98 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 mai 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS F. DELORY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.960.000 F

SIÈGE SOCIAL: RUE DU PHARE, QUIBERON (MORBIHAN)

R. C.: Lorient n° 4761 A.

Obligations 4 1/2 0/0 1942.

Douzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par rachats en Bourse à l'amortissement de 260.000 F, en capital nominal, d'obligations 4 1/2 0/0 1942, prévu pour le 15 avril 1954. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage pour cet amortissement.

Toutes les obligations amorties antérieurement par tirages ont été présentées au remboursement.

ETABLISSEMENTS SCHAEFFER & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PFASTATT-LE-CHATEAU (HAUT-RHIN)

Registre de commerce: Mulhouse n° 2021 B.

Obligations de 5.000 *F* 6 0/0 1945 *(anciennement* 4 0/0).

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 150 obligations 6 0/0 1945 (anciennement 4 0/0) formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 15 mai 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 19 juin 1945.*)

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Néant.

Les amortissements des années 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952 et 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société anonyme des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1954: page 2405, 3e colonne, Obligations 4 0/0 1953, au lieu de: « 10.27 à 10.230 », lire: « 10.227 à 10.230 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. le docteur Szylist Hersz, demeurant rue de l'Hôpital, à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle), agissant au nom de ses enfants mineurs: Joëlle-Arielle-Liora, née le 8 juin 1949 à Mont-Saint-Martin, et Michel-Lionnel, né le 12 mars 1953 à Mont-Saint-Martin, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Silice.

M. Albert Borla, né à Bissy (Savoie) le 7 avril 1929, ajusteur-outilleur, demeurant à Villeurbanne, 3, impasse de l'Etoile, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de Borla celui de Borlat.

Mme veuve Michel Grounenkoff, née Simone-Marie Cru, née le 26 mai 1895 au Pouzin (Ardèche), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes), 41, boulevard du Maréchal-Foch, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Grounin.

Mlle Micheline Grounenkoff, inspecteur stagiaire à la direction régionale de la sécurité sociale de Rouen, née le 11 juin 1926 au Pouzin (Ardèche), demeurant à Rouen, 2, rue Lézurier-de-La Martel, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Grounin.

M. Moïse Kaminski, né à Paris (4e) le 16 août 1911, demeurant à Paris (20e), 8, rue Stanislas-Meunier, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Michel, né aux Lilas (Seine) le 10 février 1948, et Edith-Pauline-Annie, née à Paris (20e) le 22 novembre 1950, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Camain.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901)

19 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale des sapeurs-pompiers de Rumilly.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but de perfectionner l'instruction du corps; création d'une caisse de secours pour subvenir aux besoins des malades, blessés en service commandé. Siège social: mairie de Rumilly.

24 février 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association familiale ouvrière de la Guillotière.** But: grouper les familles du quartier de la Guillotière, familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 3, rue des Trois-Pierres, Lyon.

25 février 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Foire exposition d'Orléans.** But: organisation chaque année de la manifestation dénommée « Foire exposition d'Orléans ». Siège social: hôtel de ville d'Orléans.

26 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **La Saint-Crépin,** section sports et loisirs. But: tous exercices propres à la formation morale et physique de ses adhérents. Siège social: 7 *bis*, rue Vidal, Annonay.

26 février 1954. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Caisse de préfinancement pour faciliter le développement de la construction immobilière et l'amélioration du logement de la région de Poissy, Conflans-Sainte-Honorine et environs.** But: assurer le démarrage rapide des programmes de construction dans la région de Poissy, Conflans-Sainte-Honorine et environs par voie de préfinancement à court terme. Siège social: 100, avenue Foch, Poissy.

27 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Association Ciné-Club de Bône.** But: expansion de la culture cinématographique. Siège social: lycée Saint-Augustin, Bône.

1er mars 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association locale des aides familiales rurales de Brignais.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales, prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social: chez M. Caras, à Brignais.

3 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Cercle populaire de Saint-Louis.** But: donner aux membres et à leur famille un lieu de réunion agréable, conférences éducatives, séances récréatives. Siège social: 11, boulevard de la Jamaïque, Saint-Louis, Marseille.

4 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Langues et techniques.** But: assurer, par la coopération entre ses membres, l'amélioration et la défense de la condition des traducteurs techniques. Siège social: 10, rue Gay-Lussac, Paris.

5 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Union sportive de Mirabeau.** But: pratique du football association, basket-ball, boules et autres sports. Siège social: chez M. Vila (Ernest), rue de la Liberté, à Mirabeau.

8 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bélfaune. **Société d'entr'aide aux aveugles et grands infirmes civils de Barlin, Mainil et Fresnicourt.** But: aide à nos aveugles et grands infirmes civils. Siège social: mairie de Barlin.

8 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Moto-Club de Vermandois (M. C. V.).** But: encourager l'usage des véhicules: bicyclettes à moteur, scooters, motocyclettes avec ou sans side-car et connexes, favoriser leur diffusion par tous moyens et ressources dont il peut disposer et resserrer les liens d'amitié entre tous ses membres. Siège social: café Domont, Origny-Sainte-Benoîte.

9 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale des anciens élèves, parents et amis des écoles publiques de Bellignies.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire notamment par l'organisation de loisirs culturels; encourager les élèves par la distribution de prix, organisation de jeux, fêtes et excursions. Siège social: école de Bellignies.

9 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Amicale boules des villages sanatoriums.** But: faire aimer et propager le sport boules dans nos sanatoriums. Siège social: sanatorium Praz-Coutant.

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Poitiers. **Comité des fêtes de Saint-Benoit.** But: organiser, diriger et gérer les fêtes qui auront lieu sous son impulsion tant aux dates de fêtes traditionnelles qu'à certaines dates de l'année ou des fêtes locales ou de quartier qui pourront avoir lieu sur son initiative. Siège social: mairie de Saint-Benoît.

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Comité de défense de l'enfance.** But: défense de l'enfance. Siège social: 99, boulevard Daunou, Boulogne-sur-Mer.

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association locale des aides familiales rurales de Lizières et de Noth.** But: aider matériellement et moralement, à domicile, les familles rurales en leur procurant le concours d'aides familiales rurales; prendre en charge, pourvoir aux besoins matériels et moraux des aides familiales et leur assurer un travail familial et social; défendre les intérêts matériels et moraux des familles adhérentes, de développer par l'intermédiaire de l'association un climat familial et intensifier la vie sociale dans les communes et les bourgs ruraux. Siège social: mairie de Lizières.

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité des fêtes de Saint-Augustin-des-Bois.** But: organisation des fêtes dans la commune. Siège social: mairie de Saint-Augustin-des-Bois.

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association de bienfaisance de Drain.** But: entretenir et développer des œuvres de bienfaisance par création d'hospice et maison de retraite. Siège social: hospice Armand et Jean-Ferdinand Chenouard, la Rue, Drain.

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Bâtiment et construction du Centre-Est.** But: construction et réparation d'immeubles destinés à usage commercial, habitation, agricole, industriel et tout usage en général. Siège social: 7, rue de Cramont, Châtillon-sur-Seine.

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Amicale des Parisiens de Vichy.** But: établir entre les adhérents des liens d'amitié au moyen de distractions diverses. Siège social: bar « Le Nemours », 61, rue de Paris, Vichy.

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des officiers de réserve de la division d'Oran.** But: grouper les officiers de réserve pour leur permettre de mieux servir le pays, maintenir entre eux l'esprit de solidarité, de camaraderie et d'assistance qu'ils pratiquent au combat, défendre leurs intérêts moraux et matériels et être leur interprète auprès des autorités civiles et militaires, pour ce qui concerne leur qualité d'officier, mener toute action utile à la défense nationale. Siège social: cercle militaire, Oran.

---

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Le Rouleau.** But: resserrer les liens d'amitié et de bonne confraternité entre les voyageurs et les représentants en papiers peints en leur procurant l'occasion de se voir souvent, de s'apprécier mutuellement, et, si besoin est, s'entr'aider. Siège social: brasserie Le Centre, 4, boulevard Voltaire, Paris.

---

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Mouvement des Brotteaux d'aide au logement.** But: grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant au problème du logement et à la lutte contre le taudis. Siège social: 91, rue Tête-d'Or, Lyon.

---

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Cantine scolaire de Saint-Pierre-de-Varennes.** But: procurer les jours de classe un repas aux élèves des écoles communales qui le désirent, contribuer à leur éducation en leur faisant acquérir de bonnes habitudes de tenue et de savoir-vivre. Siège social: école publique de Saint-Pierre-de-Varennes.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Commune libre du Dragon.** But: procurer à la population dracénoise l'occasion de saines distractions par l'organisation de fêtes votives, créer et maintenir entre ses membres des relations amicales, apporter une aide effective aux œuvres de bienfaisance de la ville de Draguignan. Siège social: 4, rue Vieille-Halle, à Draguignan.

---

11 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association sportive de l'école du Bergot.** But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école. Siège social: école publique des garçons du Bergot, le Bergot, Brest.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Amicale des ouvriers et artisans.** But: développer l'entr'aide et la solidarité entre les jeunes ouvriers et artisans. Siège social: café Heurteau, Brioux-sur-Boutonne.

---

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Tiwizi it Mazight** (association pour le développement de la langue berbère). But: développement et propagation de la langue berbère, ainsi que l'entr'aide entre ses membres quel que soit le lieu où ils se trouvent. Siège social: 11, passage Deschamps, Paris.

---

11 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Association sportive laïque d'Ouréah.** But: éducation physique et sports. Siège social: école publique d'Ouréah.

---

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Comité interprofessionnel du logement familial des 7e et 15e arrondissements.** But: habitat familial; question du logement en France et territoires métropolitains. Siège social: 11, avenue Bosquet, Paris.

---

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cité fraternelle.** But: création d'institutions de nature à favoriser le bon emploi des loisirs et les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 7, rue Alfred-de-Musset, Vaulx-en-Velin.

---

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Clique municipale de Romenay.** But: enseignement de la musique d'ensemble; encouragement de l'art sous toutes formes. Siège social: mairie, Romenay.

---

12 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Joyeux théâtre.** But: éducation populaire. Siège social: presbytère, Saint-Chinian.

---

12 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association amicale des chasseurs de la Gallegrais.** But: destruction rationnelle et modérée du gibier; protection des oiseaux utiles à l'agriculture et répression du braconnage. Siège social: chez le président, M. Leduc (Constant), la Gallegrais, Saint-Père-en-Retz.

---

12 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Groupement d'entreprises nazairiennes du bâtiment (G. E. N. B.).** But: faciliter aux associations la conclusion de marchés, coordonner les travaux sans aucun but lucratif ayant un caractère purement professionnel. Siège social: 21, rue Chaillon, Saint-Nazaire.

---

12 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Foyer rural de Pouzols.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie, Pouzols.

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Eglise évangélique Baptiste de Fort-de-France.** But: encourager l'adoration de Dieu par la prédication de l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ à la Martinique. Siège social: 8, rue Voltaire, Terres-Sainville, Fort-de-France.

---

13 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de l'école Lucien Herr.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école de garçons, 6, place Lucien-Herr, Paris.

---

13 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Boule de l'avenir.** But: développer le sport bouliste. Siège social: café de l'Esplanade, rue du 4-Septembre, Agde.

---

13 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité officiel des fêtes, des arts et des sports de la ville de Toulon.** But: organisation, direction et administration des fêtes d'intérêt général, publiques ou privées. Siège social: palais de la Bourse, avenue Vauban-prolongée, Toulon.

---

13 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. L'**Union sportive Quistinic.** But: encourager le sport et l'éducation physique. Siège social: chez M. Jean Rouge, Quistinic.

---

13 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Billard-Club République.** But: pratique du billard et organisation de compétitions. Siège social: café le République, 13, place de la République, Limoges.

---

13 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association de petits acquéreurs de terrain et d'accession à la petite propriété.** But: défendre sous toutes les formes et par tous les moyens autorisés par la loi les intérêts généraux des acquéreurs de terrain et d'habitation payables à tempérament. Siège social: mairie, Malaunay.

---

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Ciné amateur du Haut-Doubs.** But: encourager le développement du cinéma d'amateur. Siège social: hôtel Riffod, Pontarlier.

---

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Elan pétanqueur agathois.** But: développer le sport bouliste. Siège social: café de l'Esplanade, rue du 4-Septembre, Agde.

---

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale de la classe 1932.** But: maintenir le contact entre les hommes appartenant à cette classe. Siège social: café des Voyageurs, avenue Aristide-Briand, Lons-le-Saunier.

---

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale des anciens de la crèche Saint-Joseph.** But: conserver et affermir les sentiments d'amitié et de solidarité entre les adhérents. Siège social: orphelinat de la Charité, 17, rue A.-Vermenouze, Aurillac.

---

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Amicale des donneurs de sang bénévoles du canton d'Oyonnax.** But: propagande et entretien des liens de camaraderie; entr'aide et défense des intérêts des donneurs; arbitrer tous les litiges. Siège social: café de la Renaissance, Oyonnax.

---

16 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des petits vieux de Dampmart.** But: établir un lien de solidarité entre ses membres de plus de 70 ans habitant Dampmart. Siège social: mairie de Dampmart.

---

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association pour la présélection de la main-d'œuvre.** But: être l'intermédiaire entre les employeurs métropolitains et les Algériens cherchant un emploi; assurer la sélection des candidats et favoriser la formation professionnelle de ceux reconnus physiquement aptes. Siège social: 8 *bis*, rue Julienne, Alger.

---

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des peintres de la marine marchande.** But: propager parmi les marins de la marine marchande l'amour de l'art. Siège social: 4, impasse de C.-Cazeneuve, Marseille.

---

16 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Centre loisirs et culture des P. T. T.** But: développer le sens esthétique et artistique des agents des P. T. T. Siège social: hôtel des postes, Aix-en-Provence.

---

17 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de bienfaisance Saint-Georges.** But: établir, sur le territoire de la paroisse, toutes œuvres d'assistance et de bienfaisance. Siège social: Ker Marguerite-Marie, boulevard des Batignolles, Nantes-Saint-Joseph-de-Portricq.

17 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Section de l'Allier de l'Association générale des amputés et grands blessés de guerre.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: mairie de Vichy.

17 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Commune libre de Solaure.** But: venir en aide aux vieillards du quartier. Siège social: parce de Solaure, rue Courteline, Saint-Etienne.

17 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Communauté musulmane de France.** But: rendre légales toutes les relations des musulmans entre eux et avec les autorités; grouper tous les musulmans, sans distinction de race, couleur ou sexe; représenter tous les musulmans dans les actes de la vie civile; administrer tous les édifices du culte musulman; diffuser la religion musulmane en France. Siège social: 198, boulevard de Courcelles, Paris.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Secours d'urgence aux sans-logis de la région stéphanoise.** But: grouper les personnes physiques et morales pour apporter une aide morale et matérielle à ceux qui sont sans logis. Siège social: 23, rue Michelet, Saint-Etienne.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **La Distraction des malades.** But: organisation d'une bibliothèque pour la distraction des malades de l'hôpital de Carpentras. Siège social: 15, rue de la Pyramide, Carpentras.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Saint-Nizier-le-Désert.** But: défense et rayonnement de l'école laïque. Siège social: école de garçons de Saint-Nizier-le-Désert.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Foyer rural des jeunes maraîchers.** But: éducation populaire. Siège social: salle des Jardiniers, Elne.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Groupement interprofessionnel du logement du Saint-Amandois (G. I. L. S. A.).** But: grouper les industriels et commerçants assujettis au décret du 9 août 1953 et s'intéressant au problème du logement dans le canton de Saint-Amand. Siège social: mairie de Saint-Amand.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Centre de propagande et d'action contre le taudis.** But: amélioration des logements. Siège social: 1, place Davilla, Carcassonne.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Les Castors des files de Calais.** But: accession à la propriété bâtie. Siège social: 63, rue Champailler, Calais.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité régional de la productivité et de l'expansion économique, centre de Marseille.** But: documenter, guider et stimuler, à tous les échelons, les milieux industriels, commerciaux et administratifs dans l'application et la coordination des techniques et méthodes propres à accroître la productivité dans les entreprises. Siège social: 29, la Canebière, Marseille.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Club sportif millerois.** But: pratique du football et culture physique. Siège social: bar des Cerisiers, boulevard Alphonse-Soleirol, la Millière, Marseille.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes et de bienfaisance du quartier Galilard,** à Parempuyre. But: procurer des réjouissances aux habitants du quartier et contribuer aux œuvres de bienfaisance. Siège social: café Mirtain, à Parempuyre.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Comité de la foire-exposition d'Aurillac.** But: développer l'activité économique de la ville d'Aurillac et du Cantal. Siège social: hôtel de ville, Aurillac.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association dite **Société montpelliéraine d'histoire de la médecine.** But: étude de l'histoire de la médecine. Siège social: faculté de médecine, Montpellier.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Amicale sportive Hurel-Dubois.** But: omnisports. Siège social: avions Hurel-Dubois, route de Verrières, Meudon.

20 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le développement de la pratique du secourisme.** But: diffuser l'enseignement du secourisme et en développer la pratique. Siège social: 7, boulevard du Palais, Paris

22 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Groupement interprofessionnel aubois pour la construction et l'accession à la propriété.** But: promouvoir le développement de la construction dans l'Aube et les départements limitrophes. Siège social: 20, rue Général-de-Gaulle, Troyes.

MODIFICATIONS

16 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération française des foyers ruraux et des maisons rurales de la famille et des jeunes change son titre qui devient **Union nationale des foyers ruraux de la famille et des jeunes.** Siège social: 22, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

26 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. La Société des tambours et clairons Le Ralliement change son titre qui devient **Le Ralliement maubeugeois.** Siège social: mairie de Maubeuge.

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association amicale et mutuelle de fonderie et des industries qui s'y rattachent** transfère son siège social du 66, rue Boissière, Paris, au 2, rue de Bassano, Paris.

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association amicale des anciens élèves de l'école supérieure de fonderie** transfère son siège social du 151, boulevard de l'Hôpital, Paris, au 2, rue de Bassano, Paris.

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. La caisse de secours au décès des voyageurs et représentants de commerce change son titre qui devient **L'Amicale du Représentant** et modifie son but: faciliter les rapports amicaux entre ses adhérents et particulièrement vis-à-vis de leur famille, les conseiller dans leurs difficultés et, au besoin, aider leur famille en cas de disparition. Siège social: 12, rue de la Victoire, Paris.

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération française des jeunes artistes change son titre qui devient **Fédération française cinématographique** et transfère son siège social de Montpellier au 4, impasse Marie-Blanche, à Paris.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. Le Camping Duvergé change son titre qui devient **Association du Camping Duvergé.** Siège social: 8 *bis*, boulevard Carnot, Agen.

12 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. La **Légion du feu** transfère son siège social du 82, rue La Condamine, Paris, au 8, rue Auber, Paris.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciens élèves de l'école d'optique appliquée change son titre qui devient **Association des opticiens-lunetiers de Paris** (anciens élèves de l'école d'optique appliquée). Siège social: 3, boulevard Pasteur, Paris.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police L'**Association de la mission intérieure de l'église évangélique lutherienne de Paris** transfère son siège social du 17, rue Dulong au 16, rue Chaucat, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

2 décembre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Toulon le 24 février 1954.) **Union générale des travailleurs d'Espagne en exil** (comité départemental du Var). But: rassemblement de tous les affiliés ayant appartenu, en Espagne, à l'Union générale des travailleurs et des nouveaux adhérents. Siège social: 21, avenue de la Barentine, Toulon.

1er mars 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 12 mars 1954.) **Association internationale des journalistes de langue française.** But: resserrer les liens de confraternité entre les membres de la profession pratiquant la langue française et formés par la culture française. Siège social: 9, avenue Charles-de-Foucauld, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.